

# Rapport d'activité



# 2003



## DiGITIP

Direction générale  
de l'Industrie,  
des Technologies  
de l'Information  
et des Postes

RAPPORT  
d'activité

2003

**DiGITIP**

Direction générale  
de l'Industrie,  
des Technologies  
de l'information  
et des Postes



# S O M M A I R E

<b>Les missions de la DiGITIP</b>	<i>page 4</i>
<b>Création d'un environnement favorable au développement des entreprises</b>	<i>page 6</i>
L'adoption d'un plan de soutien à l'innovation fruit d'une large concertation	<i>page 6</i>
Valorisation de la création et du dépôts de brevets	<i>page 9</i>
Comment la DiGITIP soutient les PME/PMI : les appels à projets	<i>page 10</i>
Un plan de lutte contre la contrefaçon	<i>page 11</i>
<b>L'adaptation de l'industrie aux mutations industrielles</b>	<i>page 22</i>
Le développement durable, une stratégie nationale	<i>page 22</i>
Une politique de formation adaptée	<i>page 26</i>
La prise en compte de la mondialisation	<i>page 27</i>
Quelques exemples de secteurs qui ont fait l'objet d'une attention soutenue de la part de la DiGITIP	<i>page 30</i>
La Poste	<i>page 31</i>
<b>Le développement de la société de l'information</b>	<i>page 32</i>
Des chantiers législatifs de première importance	<i>page 32</i>
Promotion de l'internet tout public	<i>page 34</i>
Société de l'information, multimédia et sécurité	<i>page 37</i>
<b>Le soutien à la recherche industrielle et à l'innovation technologique</b>	<i>page 42</i>
Développer les réseaux	<i>page 42</i>
Favoriser l'émergence de pôles d'excellence	<i>page 45</i>
Soutenir la recherche et le développement industriel du secteur des TIC	<i>page 45</i>
Soutenir la R&D au niveau européen et international	<i>page 46</i>
<b>La production et la diffusion des statistiques et informations économiques, démographiques et sociales</b>	<i>page 50</i>
La réalisation d'études sur l'industrie	<i>page 50</i>
Les publications de la DiGITIP	<i>page 52</i>
La Lettre de la DiGITIP	<i>page 62</i>
La DiGITIP sur Internet	<i>page 63</i>
<b>Colloques et salons</b>	<i>page 64</i>
<b>La DiGITIP dans la démarche Modefie</b>	<i>page 68</i>
<b>La table des sigles</b>	<i>page 70</i>

# Les missions de la DiGITIP



## *Sa vocation*

Les entreprises françaises évoluent dans un monde en mouvement, chaque jour plus concurrentiel, et dans le cadre d'une Europe élargie. De nouveaux marchés existent. Les industriels inventent de nouveaux produits grâce à leur capacité d'innovation et se battent sur leur terrain, fait de savoir-faire et de réunions de compétences.

La DiGITIP mène dans ce contexte une politique industrielle qui remplit trois missions fondamentales :

- créer un environnement favorable ;
- développer l'attractivité du territoire ;
- améliorer la compétitivité des sociétés françaises au plan international. ■

## *Ses champs d'actions*

- Le soutien à la R&D sur des axes stratégiques (informatique, microélectronique, biotechnologie, plasturgie...).
- L'aide à la création dans les domaines du design et des nouvelles « formes » industrielles.
- La préservation de la propriété intellectuelle et industrielle et la lutte contre la contrefaçon.
- Le développement d'une société de l'information qui fasse le meilleur usage des technologies du numérique: accès du plus grand nombre à la communication électronique et à tous les services universels des postes et télécommunications.
- L'incitation à s'inscrire dans une démarche de développement durable qui intègre la promotion de la normalisation, l'accompagnement des mutations industrielles et le soutien aux technologies propres.
- La promotion de l'industrie française et de la technologie française dans le monde; la défense de nos intérêts dans les négociations communautaires et internationales.
- La réalisation d'études et la production des statistiques industrielles.

## *Des compétences spécialisées pour des missions ciblées*

Les collaborateurs de la DiGITIP ont des formations et des expériences variées. Leur professionnalisme s'applique aux sujets suivants pour anticiper, prévoir, agir :

- réaliser des études prospectives et des statistiques industrielles ;
- assurer une veille technologique et économique ;
- préparer et négocier les projets de loi et les textes réglementaires, notamment en ce qui concerne les enjeux communautaires ;
- promouvoir des projets innovants et des partenariats grâce notamment à des « appels à projets ».

Editer et communiquer en publiant et en organisant des colloques, des forums ou des débats thématiques. ■



# Création d'un environnement au développement des entreprises

## *Adoption d'un Plan de soutien à l'innovation, fruit d'une large concertation*

Nicole Fontaine, ministre déléguée à l'Industrie, a présenté le 11 décembre 2002, en Conseil des ministres, un « Plan innovation ». Il a été suivi pendant près de quatre mois d'une consultation nationale, qui a permis de recueillir, à partir d'un questionnaire détaillé et d'un site internet dédié, les réactions et les nombreuses suggestions de plusieurs milliers de personnes : professionnels, chercheurs, chefs d'entreprise.



Point d'orgue de cette concertation, un colloque s'est tenu à Paris, le 9 avril 2003, sous l'égide de la ministre déléguée à l'Industrie et de Claudie Haigneré, ministre déléguée à la Recherche et aux Nouvelles Technologies, en présence de quelque cinq cents experts de l'innovation en entreprise et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Il a présenté les résultats de la consultation nationale. Les mesures gouvernementales prévues dans le Plan innovation ont recueilli 80 % d'opinions favorables. Les remarques transmises ont permis de préciser et d'améliorer le dispositif.

Ainsi enrichi, le Plan de soutien à l'innovation comporte sept axes principaux, dont trois mesures entièrement nouvelles :

- **Un statut pour les « investisseurs providentiels »** : la Société unipersonnelle d'investissement à risque (SUIR). Elle fournit un véritable cadre juridique et fiscal aux « business angels » ou « investisseurs providentiels », qui apportent aux entreprises les moyens de se développer, d'innover et de mieux se gérer. Ce statut leur permet de placer leur participation dans une structure *ad hoc* exonérée d'impôts pendant dix ans, à la fois sur les dividendes distribués et sur les plus-values réalisées. Il s'agit aussi d'un mécanisme d'aide au démarrage, fortement incitatif pour les investissements dans des sociétés récentes.

- **L'appui aux « jeunes entreprises innovantes »**. Ces entreprises méritent d'être soutenues car, outre les aléas liés à toute aventure industrielle nouvelle, elles supportent de lourdes dépenses d'investissement dans la recherche, avec des perspectives de retour sur investissement plus lointaines et plus incertaines que d'autres. Ce soutien prend la forme d'une exonération totale de charges sociales pendant huit ans

# nt favorable

## prises

sur les personnels qui participent aux projets de R&D (recherche et développement) ainsi qu'une exonération de taxes locales dans la limite des plafonds européens. Ce mécanisme a été notifié à la Commission de Bruxelles qui l'a déclaré compatible avec l'encadrement communautaire des aides à la R&D. Il répond à l'un des engagements pris en 2002 par le président de la République de mettre en place un « statut de la jeune entreprise innovante ».

- **La rénovation en profondeur du crédit impôt recherche.** De nouvelles réductions d'impôt sont instaurées en faveur de toutes les entreprises sur leurs investissements en R&D : taxe professionnelle, amortissement dégressif accéléré. En partie mise en oeuvre en 2003, cette mesure sera étendue et pérennisée en 2004. En année pleine, le gouvernement consacrera près de 500 millions d'euros à ces trois mesures nouvelles. Le nouveau cadre légal en faveur de l'innovation devrait également attirer davantage d'investisseurs.

- **La simplification des aides à l'innovation.** L'Agence nationale de l'innovation, l'Anvar, est appelée à exercer un rôle accru de coordination et d'animation en réseau des différents promoteurs locaux de l'innovation. Parmi eux, les chambres de commerce et d'industrie (CCI) sont chargées de diffuser l'information aux entreprises. Cette mesure est mise en oeuvre à compter de 2004, à travers le nouveau contrat pluri-annuel entre l'État et l'Anvar.

- **Une meilleure valorisation de la recherche par les entreprises.** Plusieurs types d'actions sont envisagés : l'augmentation des bourses « Cifre », qui permettent à des doctorants de réaliser leur thèse en entreprise en partenariat avec un laboratoire public ; l'incitation aux programmes scientifiques public-privé ; une

meilleure reconnaissance de l'innovation dans les carrières des chercheurs du secteur public ; le renouvellement après évaluation du financement des incubateurs publics performants qui exercent un rôle utile en amont de la création d'entreprise ; des moyens supplémentaires (30 millions d'euros) à l'initiative du groupe de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) en faveur de « l'amorçage », c'est-à-dire le financement de l'entreprise technologique au moment de sa création. Toutes ces initiatives devraient conforter les indispensables passerelles entre recherche et industrie.

- **La culture de l'innovation favorisée dès l'enseignement.** Les étudiants sont incités à s'orienter davantage vers les filières de recherche et d'innovation. Une dynamique est créée au plan européen.

- **Le soutien à la R&D industrielle stratégique.** L'État affirme son rôle de catalyseur des aides en faveur de projets ou de filières ciblées, afin, notamment, de faire émerger des pôles d'excellence de R&D industrielle. Ces actions sont menées en liaison avec le sixième Programme cadre de recherche et développement (PCRD), au travers des « clusters » Eurêka et les Réseaux de recherche et d'innovation technologique (RRIT).

Au total, le gouvernement consacrera près de 1 milliard d'euros, en année pleine, à la stimulation de l'innovation dans les entreprises. Cela représente un quasi-doublement de l'effort financier actuel. L'ambition, légitime – les entreprises innovantes sont créatrices de croissance – est en cohérence avec la politique gouvernementale qui vise, à l'horizon 2010, à porter nos dépenses globales de R&D à 3 % du PIB contre seulement 2,2 % en 2003. ■

# Interview d'André Jakubiec

## Chargé de l'innovation à la DiGITIP

« Renforcer toute la chaîne de l'innovation »



**Le Plan innovation : renforcer tous les maillons de la chaîne. Avant de donner lieu à une vaste concertation à la fin de l'année 2002 et tout au long du premier trimestre 2003, le Plan innovation a mobilisé de nombreux groupes de travail qui ont participé à son élaboration. Précisions.**

### **Comment est né le Plan innovation rendu public le 11 décembre 2002?**

Un groupe de travail a été constitué autour des cabinets de Francis Mer et de Nicole Fontaine. Ce groupe a rassemblé

un maximum de propositions. Plus d'une centaine de personnes du secteur public comme du secteur privé ont été consultées. Les mesures envisagées ont fait l'objet de simulations chiffrées de notre Service des études et des statistiques industrielles (Sessi). Enfin, les propositions ont été soumises aux ministres, puis au Premier ministre. Ce plan est le plus global et le plus ambitieux jamais présenté en France en matière d'innovation.

### **Pourquoi avoir privilégié une approche large?**

Parce qu'en définitive l'innovation repose sur un triptyque : l'investisseur, l'innovateur et l'entrepreneur. Si l'un des trois manque à l'appel, rien n'est possible : inutile de chercher des financements s'il n'y a pas de porteurs de projets ! Le Plan suit donc une démarche globale et durable, qui vise à renforcer toute la chaîne de l'innovation. Par ailleurs, un Plan cohérent est plus visible qu'un ensemble de mesures éparses. En effet, il ne faut pas sous-estimer l'importance de la sensibilisation de l'opinion pour développer un esprit favorable à l'innovation.

### **L'État influe-t-il vraiment sur l'innovation?**

Tous les grands pays industriels ont engagé une politique de l'innovation, et le gouvernement français en a fait l'une de

ses priorités. L'État joue évidemment un rôle important dans l'innovation à travers la recherche publique, les formations d'excellence ou encore la fiscalité qui peut encourager ou décourager l'innovation. Des aides bien ciblées peuvent aussi avoir un impact non négligeable. Par exemple, la coulée continue – innovation majeure du xx<sup>e</sup> siècle dans la métallurgie – est un résultat du soutien public à la R&D en France.

### **Comment appréciez-vous l'objectif de 3 % du PIB consacré à la R&D à l'horizon 2010?**

Il est sain de se doter d'un objectif mobilisateur qui enregistre l'ampleur des efforts. De plus, dans une compétition mondiale, il est normal de se comparer aux autres compétiteurs : 3 % du PIB, c'est à peu près le niveau 2003 de la R&D aux États-Unis et au Japon. Ces 3 % du PIB sont aussi un objectif européen retenu lors du sommet de Barcelone. Il est très ambitieux, puisqu'il suppose un progrès de près de 40 % par rapport au niveau actuel qui est de 2,2 %. Chez nous, l'essentiel des efforts pour atteindre l'objectif devrait être le fait des entreprises privées, car la France est déjà le pays d'Europe qui consacre le plus fort pourcentage de son PIB à la R&D publique.

# Valorisation de la création et dépôt de brevets



Les entreprises françaises, et notamment les PME, valorisent peu leur création et n'ont pas suffisamment intégré dans leur stratégie l'utilisation des droits de propriété industrielle. Elles déposent moins de brevets que leurs homologues des autres grands pays européens. Il s'agit d'un handicap dans le monde économique actuel, car nos inventions sont mal protégées et moins bien mises en valeur que celles de nos voisins. Depuis plusieurs années, le nombre de dépôts de brevets est plus faible en France – de l'ordre de 17 000 par an –, par rapport aux 30 000 déposés en Grande-Bretagne et aux 60 000 en Allemagne.

Pour remédier à cette situation, la DiGITIP a lancé, en novembre 2002, un plan de promotion de la propriété industrielle, qui vise à inciter les acteurs économiques et notamment les PMI à protéger leur création.

Ce plan prévoit en outre de mettre en œuvre des actions pour former les acteurs économiques actuels et futurs ainsi que des outils pour accompagner les PME et les centres de recherche à utiliser les outils de propriété industrielle dans leur stratégie.

Sur l'aspect formation, l'objectif en termes de formation initiale est que plus de 50 % des étudiants des grandes écoles d'ingénieurs et de commerce ainsi que ceux de l'enseignement supérieur universitaire aient reçu au cours de leur cursus une formation sur ce thème.

Par ailleurs, au niveau de la formation continue, l'offre sera accrue et, le 14 novembre 2003, la décision a été prise d'implanter à Strasbourg un nouvel institut de formation et de recherche en propriété industrielle pour assurer, dès octobre 2004, des enseignements de haut niveau répondant aux attentes des acteurs économiques et des spécialistes de la filière.

Pour favoriser l'utilisation des outils de la propriété industrielle par les PME, un « diagnostic PI » réalisé par des experts est proposé aux entreprises à titre individuel et des actions collectives sont également prévues.

La déclinaison par domaines technologiques des demandes de brevets français déposées et publiées auprès de l'INPI indique que l'ensemble constitué par l'électronique-électricité et la chimie-pharmacie représente les secteurs principaux des demandes d'origine française.

Au niveau international, la DiGITIP a suivi, en concertation avec l'INPI, l'évolution des différents dossiers de propriété industrielle à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'Office européen des brevets (OEB), l'Office d'harmonisation du marché intérieur (OHMI) ainsi qu'à la Commission et au Conseil de l'Union européenne. En ce qui concerne les dossiers communautaires, en 2003 a été élaboré une proposition de règlement sur les marques communautaires.

L'un des principaux autres dossiers dont la DiGITIP a eu la charge concerne le brevet communautaire.

Après plusieurs années de négociations, le conseil « compétitivité » des ministres des Quinze est parvenu à un accord politique, le 3 mars 2003, sur le brevet communautaire. Il sera plus simple à déposer – un seul brevet pour toute l'Union, au lieu d'un dépôt dans chaque pays –, et moins onéreux : réduction des coûts de traduction.

L'accord prévoit notamment de :

- conférer un rôle central à l'Office européen des brevets (OEB) pour les recherches d'antériorité, l'examen et la délivrance du brevet ;
- recourir aux trois langues officielles de l'OEB (anglais, allemand et français) pour la délivrance des brevets et traduire les revendications, c'est-à-dire le cœur juridique du brevet, dans toutes les langues de l'Union ;
- créer, au terme d'une période transitoire, une juridiction communautaire spécialisée, centralisée à Luxembourg, tant pour les jugements de

première instance que pour les recours en appel.

Ce dernier point est important, car la sécurité juridique des entreprises innovantes sera demain notablement renforcée. La décision judiciaire prise en matière de brevet communautaire s'appliquera en effet sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne. Le titulaire d'un brevet communautaire désireux de faire reconnaître ses droits pourra donc se dispenser d'intenter une action judiciaire dans chaque pays. La nouvelle procédure limitera aussi de manière conséquente les coûts et les délais, en même temps que les risques de possibles jugements contradictoires entre pays membres.

Des négociations doivent encore avoir lieu en 2004 pour aboutir à la mise en place d'un titre communautaire qui répondre aux attentes des utilisateurs. ■

## *Comment la DiGITIP soutient les PME/PMI : les appels à projets*

Pour une entreprise, l'amélioration de ses performances grâce aux nouvelles technologies constitue un projet stratégique global. De son côté, l'investissement dans les nouvelles technologies est un facteur clé de la compétitivité des

PME/PMI. Aussi la DiGITIP lance-t-elle des appels à projets qui se concrétisent par des programmes.

C'est le cas du programme UCIP (Utilisation collective d'Internet par les PME) piloté par le Service des technologies et de la société de l'information (STSI) qui a soutenu, depuis 1998, plus de 500 projets.

C'est aussi le cas du programme « e-Atout » dont la vocation est d'apporter une aide individuelle aux PMI pour la diffusion des technologies. Déjà, 4 900 entreprises en ont bénéficié avec l'ambition de faire évoluer leur système d'information et de communication.

Existe aussi au niveau européen le programme « e.Ten », anciennement Ten Telecom. Sa vocation est de fournir des crédits pour la mise à disposition de services en ligne dans toute l'Union européenne. Le programme va au-delà des frontières nationales ou administratives et soutient les projets favorables à la libre circulation des personnes, des biens et des services dans l'UE. Afin de faire mieux dans le domaine de l'administration (eGovernment), de la santé (eHealth), de l'insertion sociale (eInclusion) ou de l'apprentissage à distance (eLearning), e.Ten finance des services en ligne qui permettent, par exemple, de surveiller à distance des asthmatiques, fournir des soins à domicile 24 heures sur 24 heures grâce à un « call center » (centre d'appel), résoudre les litiges entre acheteurs et vendeurs. ■

---

## *Le soutien à l'industrie des jeux vidéo*

Quatre millions d'euros ont été affectés à l'aide de la « préproduction » des jeux vidéo en France. Il s'agit également d'un appel à projets destiné à soutenir un secteur confronté à une conjoncture mondiale difficile, mais dans laquelle notre pays dispose d'atouts et de compétences reconnus. Cet appel visait les sociétés de

développement de jeux vidéo avec, pour principe, de soutenir la phase de création du jeu jusqu'à la réalisation d'une maquette « jouable ». Il s'inscrit dans le cadre du Fonds d'aide à l'édition multimédia (Faem), en ligne et hors ligne, dont la démarche est de soutenir les choix technologiques et artistiques ou les modèles

économiques les plus innovants. Ce fonds d'aide à l'édition multimedia soutient 23 projets de jeux vidéo à hauteur de 3,6 millions d'euros. Une subvention qui va donner du souffle à des entreprises créatives, souvent jeunes, et qui contribuent à faire de la France un des leaders talentueux de l'édition multimedia.

---

## *Un plan de lutte contre la contrefaçon*

Depuis plus d'une décennie, la contrefaçon s'est fortement développée et ne se limite plus uniquement aux produits de luxe. En effet, le trafic de marchandises contrefaites touche maintenant de plus en plus des produits de grande consommation (jouets, médicaments, produits alimentaires, cosmétiques, optiques, pièces détachées pour l'automobile ou l'aéronautique...). Comme ces produits contrefaits n'offrent pas toutes les garanties en termes de sécurité ou au regard de la santé, ils constituent une source de danger pour les consommateurs.

Les contrefacteurs adaptent rapidement leur comportement illicite pour tirer profit de toutes les opportunités (mode d'acheminement, nature des produits, type de marques...). La contrefaçon représente 5 à 7 % du commerce mondial, ce qui se traduit par un manque à gagner de 6 milliards d'euros pour la France et une perte de plus de 38 000 emplois. Selon les services des douanes, en 2002, 2 076 constatations d'infractions ont été enregistrées et 1 272 433 articles saisis en France. Au niveau communautaire,



85 millions d'articles contrefaits ont été saisis aux frontières de l'Union en 2002 ce qui correspond à une augmentation de 90 % par rapport à 1998. La qualité de la contrefaçon a également évolué très fortement et a fait place à une exploitation « industrielle » très organisée.

Le gouvernement a réagi en présentant en conseil des ministres, le 12 novembre 2003, un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information.

### *Le rôle du Cnac*

Le Comité national anti-contrefaçon (Cnac), institué en avril 1995, à la suite de l'adoption de la loi du 5 février 1994 (dite « loi Longuet »), coordonne l'action des différents services publics engagés dans le combat contre la contrefaçon. Sa présidence a été confiée à M. François d'Aubert, député de la Mayenne, depuis novembre 2002.

Le Cnac veut sensibiliser tous les publics et les acteurs économiques car le délit de contrefaçon reste encore mal

apprécié dans la société française. Pour beaucoup, il s'agit d'un délit mineur, bénéficiant d'une certaine tolérance, voire suscitant un certain attrait. Deux campagnes de communication ont été lancées en 2003. Elles ont illustré les dégâts économiques causés par la contrefaçon et signalé les risques encourus par ceux qui se rendent complices de cette activité illégale (saisie des produits, amende élevée,...).

La DiGITIP est fortement

impliquée dans les travaux du Cnac par sa présence dans ses différentes commissions (communication, réglementation, communication...). Par ailleurs, elle travaille avec d'autres ministères (Justice, Culture) sur ce sujet, notamment en vue d'élaborer des outils d'évaluation du préjudice et des dommages et intérêts dus. Enfin dans le cadre de ses actions de coopérations internationales, en collaboration avec l'INPI, elle sensibilise de nombreux pays sur ce fléau.

# Interview de *Claire Bessède* Chargée de mission certification-accréditation à la DiGITIP « Mener une démarche qualité : un gage de confiance »



**Les industries qui misent sur la qualité se dotent d'avantages concurrentiels certains et fidélisent leur clientèle. Au cœur de cette démarche volontaire : la certification. Elle peut porter sur des systèmes (normes Iso 9001 sur le management de la qualité et Iso 14001 sur le management environnemental) ou encore des produits et services (normes et référentiels privés).**

## ***Quels sont les secteurs les plus dynamiques en matière de certification ?***

Au départ, les secteurs de l'industrie manufacturière, l'automobile et le BTP. Mais la certification est de plus en plus présente dans les secteurs des services

comme le tourisme ou la santé. Elle s'est récemment développée dans le secteur de la restauration. En revanche, le secteur de la grande distribution est moins actif. Par ailleurs, la certification environnementale Iso 14001 est en plein essor. Si le nombre d'entreprises certifiées (de l'ordre de 2 200) est encore peu élevé, il progresse de 50 % par an.

## ***La certification Iso 9001 est-elle évolutive ?***

La norme Iso 9001 a été modifiée en 2000 pour devenir plus accessible aux entreprises de service. Elle a un caractère dynamique, car elle incite les entreprises à s'interroger sur leur organisation et sur leurs relations avec leurs clients. À noter que, depuis le 15 décembre 2003, seules sont valables les certifications délivrées selon la nouvelle norme Iso 9001. Cela a provoqué un afflux de demandes auprès des organismes certificateurs, qui ont mis en place un système transitoire d'attestations.

## ***La certification Iso 9001 suffit-elle à garantir la qualité des produits ou services d'une entreprise ?***

Non, car la certification Iso 9001 porte sur l'organisation et non le résultat. Une autre certification existe pour les produits industriels ou les services.

Par ailleurs, la certification ne doit pas attester de la conformité à la réglementation mais être, pour une entreprise, un facteur de différenciation, un gage de qualité supplémentaire, un atout commercial. Au bout du compte, elle atteste que l'entreprise respecte volontairement des exigences et elle garantit le maintien de ces caractéristiques tout au long de la production. La certification parle au client. Elle est aussi mobilisatrice pour le personnel.

## ***La certification a-t-elle une valeur internationale ?***

Cela dépend. Les normes Iso sont internationales, puisque l'ISO (International organization for standardization) regroupe des instituts de normalisation de 147 pays. En revanche, les normes ou référentiels portant sur des produits industriels ou des services ont surtout un intérêt national. La France dispose d'ailleurs d'un système original dans ce domaine. La certification y est encadrée par le code de la consommation, et les organismes certificateurs doivent se déclarer au ministère délégué à l'Industrie. Cependant, le Comité français d'accréditation (Cofrac) et les instances d'accréditation de près d'une trentaine de pays européens ont constitué l'European cooperation for accreditation (EA), afin de rapprocher leurs points de vue et pratiquer des audits croisés.

Pour lutter contre la contrefaçon, un plan d'action 2003-2004 a été élaboré et présenté par le Cnac, (Comité national anti-contrefaçon), le 27 mai 2003. Il aborde les diverses facettes de la contrefaçon et prévoit notamment :

- un dispositif de sensibilisation du grand public et des professionnels – campagnes de communication, site Internet, expositions itinérantes – et des mesures en faveur de la formation des jeunes ;
- une répression plus sévère. Les sanctions pénales sont durcies : allongement de la peine d'emprisonnement de deux à trois ans, doublement de l'amende (300 000 euros au lieu de 150 000). Si le délit est commis en bande organisée, la peine de détention peut être portée à cinq ans et l'amende à 500 000 euros ;
- un renforcement de la coopération internationale. Au sein de l'Union européenne tout d'abord, par une harmonisation progressive des législations des pays membres et l'élargissement du rôle de l'Office européen de lutte anti-fraude à la lutte contre la contrefaçon. A cet effet, la Commission et le Parlement européen ont examiné un projet de directive relative aux mesures et procédures visant à assurer le respect des droits de propriété intellectuelle.

La DiGITIP, en liaison avec l'INPI, a participé activement à ces travaux afin de défendre les intérêts des industriels, notamment au niveau des moyens de preuve et de l'indemnisation du préjudice. Au niveau mondial, la coopération bilatérale a été accrue et la proposition a été faite de créer un Observatoire international de la contrefaçon. ■

### **La promotion des coopérations européennes « à géométrie variable »**

Les responsables des affaires bilatérales européennes de la DiGITIP pointent un besoin croissant de cadres spécifiques et souples de coopération. Leur périmètre est fonction de la compétence et de l'intérêt pour certaines thématiques industrielles ou technologiques, mais aussi de proximités géographiques ou d'affinités culturelles. C'est ainsi que, dans le domaine de la R&D industrielle, la coopération « à géométrie variable » que permettent les « clusters » Eurê-



ka constitue le complément indispensable de l'approche communautaire du PCRD. En outre, l'accès aux instruments multilatéraux destinés à promouvoir les coopérations en matière de R&D (PCRD, Eurêka) doit être facilité par l'établissement de réseaux plus ou moins formels permettant de faire émerger des projets coopératifs. Par leur participation à l'activité des associations européennes de recherche et de technologie, et en organisant le cas échéant des séminaires spécifiques, les responsables des affaires bilatérales contribuent à identifier les partenaires avec lesquels établir des liens « à géométrie variable ». Ainsi, dans le domaine des biotechnologies, citons le réseau Eranet Transbio ou le projet de « cluster » Eurêka « cellule virtuelle ». Partenaires pressentis pour de telles coopérations : Royaume-Uni, Allemagne, Pays-Bas, Irlande, Suède, Finlande, Autriche, Suisse et Italie. ■



## Les enjeux industriels dans les négociations internationales

Dans toutes les enceintes internationales, la DiGITIP plaide pour que la défense de nos intérêts industriels figure en bonne place dans les négociations. Ce fut notamment le cas à l'automne 2003, lors des négociations commerciales multilatérales du sommet de l'OMC à Cancun (Mexique). Ou fin mai 2003 à Paris, à l'occasion de la réunion ministérielle de la Conférence administrative des postes et télécommunications des pays d'expression française (CAPTEF), qui rassemblait une centaine de participants de vingt-et-un pays (vingt pays africains et la France). Les délégations ont notamment dégagé des positions communes en vue de la Conférence mondiale des radiocommunications de l'Union internationale des télécommunications (UIT), à Genève (9 juin au 4 juillet 2003) et du Sommet mondial sur la société de l'information, tenu également à Genève (décembre 2003). ■

### *Les Euros Infos Centres en campagne pour les PME-PMI*

Les entreprises, quelle que soit leur taille, ont besoin d'un accès facile à l'information sur les marchés potentiels. La DiGITIP est notamment partenaire du réseau européen d'information et de conseil aux PME-PMI.

Afin d'accompagner ces dernières dans leurs démarches commerciales avec les nouveaux pays du Marché unique, les Euros Infos Centres (EIC) ont lancé une active campagne 2003-2004, sous forme

d'actions de trois types :  
– des manifestations de sensibilisation et d'information en région, selon une approche géographique ou sectorielle ;  
– des clubs d'entreprises réunissant des entrepreneurs déjà présents sur les marchés des Quinze ou des pays candidats à l'adhésion, acceptant d'échanger expériences et bonnes pratiques ;  
– des services spécialisés d'information, de conseil, d'accompagnement et de

recherche de partenaires, avec l'appui d'experts des pays candidats. Ces services s'adressent aux entreprises, expérimentées ou non, désireuses d'entamer des démarches sur les nouveaux marchés du centre et de l'est de l'Europe.

La campagne est relayée par un site Internet dédié à l'élargissement : [www.industrie.gouv.fr/eic/elargissement](http://www.industrie.gouv.fr/eic/elargissement) actualisé en permanence par les EIC français.

# Interview de *Sophie Gleizes* Chargée de mission « Elargissement » au bureau des relations extérieures de l'UE à la direction générale « *Développer la compétitivité des entreprises en Europe et dans le monde* »



**Réussir la grande Europe.  
Tout au long des négociations  
sur l'agrandissement de l'Union  
européenne, la DiGITIP a apporté  
son concours aux représentants  
de la France et veillé à la défense  
de nos intérêts industriels.  
Retour sur ces préparatifs.**

## ***Quels ont été les apports spécifiques de la DiGITIP?***

Pendant les négociations d'adhésion, nous examinons les dispositions prévues par secteur industriel plutôt que par pays candidat. Nous avons consulté les experts sectoriels, pris connaissance des positions des fédérations professionnelles concernées. La concertation fonctionnait tant avec le ministère des Affaires étrangères qu'avec d'autres directions de Bercy, comme la DREE ou le Trésor. Parfois, nous

avons interrogé nos homologues d'autres pays, grâce aux relations informelles nouées au fil des ans. Des relations bilatérales ont même été établies avec plusieurs pays candidats. Par exemple, nous avons conclu un accord de jumelage avec la Pologne sur la normalisation et nous coopérons avec la République tchèque depuis 1997.

## ***Au final, la position française reflétait-elle toujours les avis de la DiGITIP?***

Certaines questions relevaient de plusieurs ministères. Si leurs avis étaient divergents, le Secrétariat général du comité interministériel (SGCI) rendait un arbitrage qu'il transmettait ensuite au Quai d'Orsay. De son côté, le représentant permanent de la France à Bruxelles, fort d'une vue générale des discussions, pouvait proposer de moduler certaines positions dans l'intérêt de la négociation d'ensemble. Chaque fois que l'Union dégageait une position commune sur une question, restait encore à transcrire les termes du consensus dans le traité d'adhésion.

## ***Quels ont été les points les plus délicats?***

En ce qui concerne l'industrie, les débats sur la sidérurgie et la pharma-

cie ont été particulièrement difficiles. Dans le premier cas, nous avons veillé à préserver les intérêts de notre industrie dans le cadre du plan de restructuration des sidérurgies tchèque et polonaise qui prévoit des délais, des réductions de capacité et un suivi. Dans le domaine pharmaceutique, il fallait éviter le risque potentiel d'importations parallèles. Nous avons réussi à mettre au point un mécanisme grâce à une alliance avec la Grande-Bretagne.

## ***Votre mission prendra-t-elle fin avec la signature du traité d'élargissement?***

Non, bien sûr. Dès l'achèvement des négociations, l'accent a été mis sur une autre tâche, le dialogue avec les fédérations professionnelles. Nous savons que leurs principales préoccupations portent sur les aides d'État, la protection du droit de la propriété intellectuelle et industrielle, l'application du code douanier communautaire ou la répartition des quotas. Sur tous ces sujets, nous nous efforçons de répondre à la demande des professionnels en réunissant autour d'une table les services et administrations concernés.

# Interview de *Bernard Samy* Chef du Bureau des Relations extérieures (BRE) de l'UE et d'*Isabelle Bothorel* Chargée de mission antidumping au BRE à la DiGITIP « Une politique antidumping »



**Les négociations européennes d'adhésion ont inclu la nécessité pour les nouveaux membres de l'Union européenne d'en respecter les règles. Conformément aux accords de l'OMC, l'Union européenne a ainsi mis en place des règles antidumping. Les industriels français peuvent en demander application lorsqu'ils s'estiment victimes de concurrence déloyale ou de pratiques abusives. Un suivi attentif est effectué par la DiGITIP. Explications.**

## **Qu'est-ce que le dumping ?**

**Bernard Samy :** Il y a dumping quand un produit est vendu sur le territoire de l'Union européenne à un prix inférieur à celui d'un produit similaire dans le pays exportateur.

**Isabelle Bothorel :** Selon les règles de l'OMC, le dumping est condamnable lorsqu'il crée un préjudice – rentabilité affectée, part de marché communautaire entamée – pour une ou plusieurs entreprises communautaires.

## **De quels moyens disposent les entreprises contre le dumping ?**

Les industriels européens peuvent demander à la Commission européenne d'imposer un droit spécifique au produit en cause. Ce droit est valable pour des périodes de cinq ans renouvelables. La procédure dure au moins quinze mois, mais la Commission peut mettre en place des mesures provisoires dès le troisième mois, à titre conservatoire. Plus de deux cents mesures antidumping sont actuellement en vigueur.

## **Cette procédure est-elle à la portée des PME-PMI ?**

**B. S. :** Il est rare qu'une PME-PMI agisse seule, car les demandes adressées à la Commission doivent émaner d'une ou plusieurs entreprises représentant au moins 25 % de la production com-

munautaire. La plupart des actions sont de fait engagées par des syndicats professionnels.

**I. B. :** Le coût de la procédure constitue aussi un obstacle. Les plaignants doivent établir un dossier suffisamment consistant pour que la Commission décide d'ouvrir une enquête, et l'assistance d'un avocat est en pratique indispensable. Le budget à prévoir est d'au moins 50 000 euros.

## **Le rôle de la Commission doit être délicat.**

**B. S. :** En effet, elle se demande souvent où placer le curseur entre les industriels qui réclament une protection et les acheteurs qui profitent des prix bas. Cela ouvre une marge de négociation entre États européens, dont les intérêts ne sont pas forcément identiques. La position française sur les dossiers soumis par la Commission est arrêtée en commun par la Direction des relations économiques extérieures (DREE), les Douanes, les Affaires étrangères et la DiGITIP.

## **Quid des entreprises accusées de dumping ?**

**I. B. :** Les droits appliqués par la Commission sont au plus égaux à la marge de dumping. C'est-à-dire qu'ils visent à rétablir l'équilibre du marché, sans esprit punitif.

## Rencontres bilatérales et multilatérales mondiales 2003

### 21 janvier, La treizième commission mixte économique France-Canada, Paris-Bercy

Les deux parties ont réaffirmé leur volonté commune de consolider encore les relations économiques bilatérales en approfondissant davantage leur coopération. La DiGITIP a présenté les grandes lignes de la politique industrielle française et a fait le bilan des activités de coopération actuelles. Six grands domaines de coopération privilégiés ont été retenus : société de l'informatique, aéronautique, biotechnologies, environnement, agroalimentaire, énergie.

### 24 mars, colloque franco-américain : soutenir l'innovation et la croissance en développement de la recherche industrielle France et aux Etats-Unis, Paris-Bercy

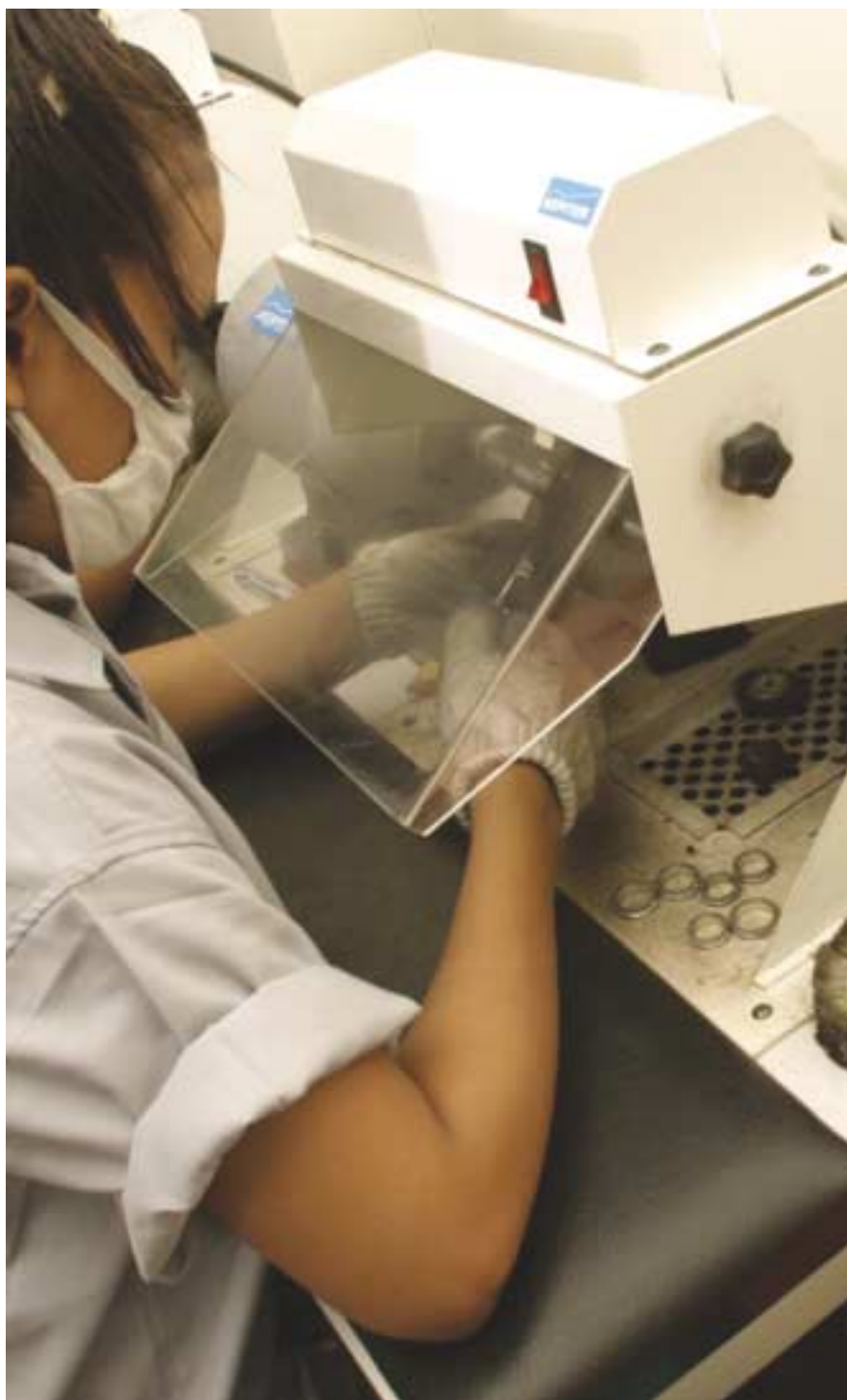
Cette conférence était organisée par le Minéfi et la U.S. National Academy of Science sur le thème « Soutenir l'innovation et la croissance : développement de la recherche industrielle en France et aux Etats-Unis ». Les Etats-Unis sont les premiers investisseurs étrangers en France et les premiers destinataires des investissements français à l'étranger. Les responsables de la DiGITIP ont présenté différents aspects de la politique de soutien à l'innovation et aux technologies. Les participants ont également entendu une intervention de S.E. Howard H. Leach, ambassadeur des Etats-Unis en France.

### 1-3 avril, matériaux composites : rencontres franco-brésiliennes et franco-turques

Dans le cadre du salon JEC Composites show 2003, qui a eu lieu à Paris, Porte de Versailles du 1<sup>er</sup> au 3 avril 2003, des rencontres ont été organisées entre entreprises françaises et turques. Leur objectif : développer des partenariats industriels et technologiques (cessions de licence, transferts de technologie, accord de distribution, coentreprises...). Cette opération a été organisée en partenariat entre Ubifrance, le CFCE, l'Anvar, les ambassades de France au Brésil et en Turquie ainsi que la DiGITIP.

### 26 et 27 mai, rencontre des ministres des postes et télécommunications francophones

La Conférence administrative des postes et télécommunications des pays d'expression française



(Captef) comprend vingt-quatre pays africains et la France. Cette instance de dialogue s'est réunie à Paris. Elle a rassemblé une centaine de participants de vingt et un pays ; treize ministres africains avaient fait le déplacement. Les délégations ont été reçues par Nicole Fontaine et Pierre-André Wiltzer. Elles ont débattu des grandes échéances à venir : Conférence mondiale des radiocommunications, Sommet mondial pour la société de l'information, congrès de l'Union postale universelle.



**9-11 juin, rencontre franco-thaïlandaise sur les technologies de l'information, entre le Service des technologies et de la société de l'information (STSI) du Minéfi/DiGITIP et le ministère thaïlandais des Technologies de l'information et des communications, Bangkok**

Les discussions ont porté sur la présentation des politiques publiques pour le développement des technologies de l'information, des technologies et de l'offre par les entreprises, des stratégies de développement, en particulier des nouveaux services offerts par les entreprises.

**26 et 30 juin, Coopération industrielle avec la Corée et le Japon**

Le 7<sup>e</sup> comité de coopération industrielle franco-coréen et le 18<sup>e</sup> comité de coopération industrielle franco-japonais ont eu lieu respectivement à Séoul, le 26 juin, et à Tokyo, le 30 juin. Ils ont permis aux responsables de la DiGITIP de rencontrer leurs partenaires du ministère coréen (Mocie) et du ministère japonais (Meti) afin de décider des opérations suivantes : au Japon, les rencontres technologiques « biotechnologies » (20 au 24 octobre) avec le réseau français des Génopoles, et la table ronde des équipementiers automobiles (du 25 octobre au 5 novembre à Tokyo) avec la Fiev. De nombreuses manifestations de coopération industrielle et technologique devraient avoir lieu en Corée à l'occasion de l'inauguration du TGV (avril 2004).

**7-10 octobre, exposition France Tech Russie 2003, Moscou**

Cette exposition était placée sous le haut patronage de M. Klebanov, ministre russe de l'Industrie, de la Science et des Technologies, en partenariat notamment avec le ministère français de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Cette exposition s'inscrit dans le contexte du développement des partenariats industriels et technologiques franco-russes. Elle a eu pour objectifs d'encourager et de favoriser ce développement et de faire connaître aux décideurs russes les produits et services technologiques des entreprises françaises. Les grands secteurs de la technologie française étaient représentés : NTIC, transports, aéronautique et spatial, énergie, environnement biotechnologies...

**20-24 octobre, rencontre technologique biotechnologies, Osaka et Tokyo**

Cette rencontre a été organisée par la DiGITIP et le réseau français des Génopoles. Objectif : permettre à des entreprises et des laboratoires français de prospecter le marché japonais, notamment dans le but de créer des partenariats industriels et technologiques.

**21 octobre, table ronde franco-britannique sur le développement de l'Internet à haut débit à Bercy**

Organisée par Nicole Fontaine, ministre déléguée à l'Industrie, et M. Stephen Timms, ministre britannique en charge de l'Energie et du Développe-

# Interview d'*Etienne Coffin*

## Sous-directeur international à la Direction générale

### « *Coopération technologique avec l'Asie septentrionale : une priorité* »



**Le Service des technologies et de la société de l'information (STSI) mène des actions de coopération industrielle, scientifique et technologique avec de nombreux pays d'Europe, des Amériques, d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie. La DiGITIP cible cependant son action internationale sur quelques pays prioritaires, tels que le Japon et la Corée du Sud. Elle définit aussi les thèmes porteurs : des biotechnologies aux industries spatiales, en passant par l'environnement ou, plus attendu, le design.**

#### **Comment orientez-vous vos actions ?**

La sous-direction internationale de la DiGITIP a une vocation opérationnelle. Elle est chargée de promouvoir les coopérations technologiques avec les pays étrangers en dehors de l'Europe. Les actions sont ciblées sur certains pays prioritaires, comme le Japon ou la Corée, et s'articulent autour de quelques thèmes porteurs.

#### **Quels sont les thèmes porteurs ?**

Au Japon, j'en citerai trois. D'abord, l'industrie spatiale. À partir de 1997, le gouvernement japonais a fait le choix d'un effort soutenu dans ce domaine et a cherché des partenaires. D'excellentes relations se sont alors instaurées entre notre Centre national d'études spatiales (CNES) et l'agence spatiale japonaise. Elles ont débouché sur une coopération industrielle à la suite d'une manifestation organisée au Japon en octobre 2002 à l'intention des entreprises françaises. Ensuite, le thème de l'environnement. Les Japonais veulent développer les partenariats public/privé. Or, la France a une solide expérience à faire valoir sur ce terrain. Nous avons mis en contact les organismes nippons de protection de l'environnement avec leurs homologues français, comme l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), ainsi qu'avec des entreprises

intervenant dans le secteur. Enfin, le troisième thème est celui des biotechnologies. Le Japon et la France possèdent des points forts complémentaires. C'est pour en tirer le meilleur parti que nous avons organisé une manifestation commune au Japon en octobre 2003.

#### **La Corée du Sud est aussi un partenaire à part entière ?**

Oui. Historiquement, la coopération franco-coréenne s'est développée autour d'un grand contrat, celui du TGV, signé en 1993. Il implique beaucoup d'entreprises et donne lieu à des transferts de technologies significatifs, avec de bons résultats. Il a amorcé un fort mouvement d'investissement français vers la Corée du Sud : automobile, ciment, verre, etc. Le plus récent domaine de coopération est original, puisqu'il s'agit du design. Les industriels coréens y voient un moyen de faire progresser leurs produits vers le haut de gamme. Nous avons invité certains d'entre eux à découvrir chez nous l'approche française de cette discipline, afin de promouvoir notre démarche axée sur les systèmes et non seulement sur les objets. Ils ont observé avec intérêt la coexistence de petits cabinets et de bureaux d'études importants dans certaines grandes entreprises comme la RATP, ou encore l'effort de formation accompli avec le soutien du ministère de la Culture.



ment durable, du Commerce électronique, des Services Postaux, des Télécommunications et de la Responsabilité sociale de l'entreprise avec des industriels français et britanniques du secteur des technologies de l'information.

Cette rencontre s'est inscrite dans le cadre du plan européen e-Europe 2005 de développement de nouveaux services interactifs pour les citoyens.

Afin de favoriser l'émergence de l'économie numérique, les ministres ont souhaité associer des entreprises représentantes de toute la chaîne industrielle : équipementiers, opérateurs de télécommunication, fournisseurs d'accès à Internet et médias.

Les deux parties considèrent que le développement des technologies de l'information est un élément-clé de la croissance en Europe.

Les échanges entre les deux pays ont principalement porté sur deux dossiers : l'accès à Internet à haut débit et la téléphonie mobile de troisième génération.

Les ministres ont constaté que les entreprises françaises et britanniques partageaient la même volonté de participer à la croissance de l'économie numérique.

**21 octobre, journée internationale des fournisseurs de l'automobile, Paris**

Le comité de liaison des fournisseurs de l'automobile (Fiev, Fim, Groupement plasturgie automobile, Syndicat national du caoutchouc et des polymères, Fondateurs de France, FIEEC) a organisé une journée d'étude dans le cadre du salon Equip'Auto 2003. Experts et industriels ont présenté la situation et les perspectives du secteur automobile dans les principales zones économiques du monde. Les grands thèmes de cette journée ont été définis en concertation avec la DiGITIP.

**25 octobre-5 novembre, table ronde organisée par la DiGITIP et la Fiev (Fédération des Industries d'équipements pour les véhicules), Tokyo**

Cette rencontre a permis aux équipementiers français de promouvoir leur savoir-faire auprès des constructeurs automobiles japonais.

**27 octobre, 12<sup>es</sup> rencontres de coopération franco-taïwanaise à Taïpeh**

Organisées par la DiGITIP avec ses homologues européens.



**29 au 29 octobre, salon Photonics World, Singapour**

A l'occasion de ce salon, une rencontre technologique a été organisée par Optics Valley entre la DiGITIP et ses homologues singapouriens.

**17-18 novembre, Colloque DiGITIP/Ubifrance sur l'environnement, Canton**

Objectif: présenter le savoir-faire français en matière d'environnement et favoriser l'implantation ou le renforcement de l'implantation des entreprises françaises en Chine.

**26 novembre, Séminaire franco-autrichien, Paris**

Ce séminaire était destiné à développer et renforcer la coopération bilatérale de la DiGITIP avec l'Autriche sur la « contribution des matériaux à l'allègement des structures ». Le secteur des transports est particulièrement visé. Cette coopération s'inscrit dans le cadre des programmes européens de soutien à la recherche, en particulier des programmes nano-matériaux – procédés et aéronautique et spatial du 6<sup>e</sup> PCRD. Le séminaire s'est tenu au Cnes en marge du colloque de l'AAAF sur « les applications des matériaux dans l'aérospatial ». ■



# L'adaptation de l'industrie a



Une des vocations essentielles de la DiGITIP est d'aider les entreprises à anticiper et accomplir leur mutation industrielle. Cet accompagnement se réalise d'abord en amont. La DiGITIP effectue un bilan régulier des progrès technologiques réalisés dans les divers secteurs industriels. Elle diffuse l'information s'y rapportant. Une manière d'inciter à d'indispensables innovations.

L'effort d'adaptation aux mutations en cours peut prendre des formes variées, détaillées dans ce chapitre: meilleure coordination des dispositifs de veille technologique, incitation à l'adoption d'une démarche qualité, intégration de la préoccupation du développement durable à la stratégie de l'entreprise, large gamme de services destinés aux entreprises industrielles ou fournis par elles. Toutes ces mobilisations concourent aux gains de compétitivité et dégagent de nouveaux avantages comparatifs qui permettent aux entreprises d'affronter la concurrence dans de meilleures conditions.

# Les mutations industrielles

## *Le développement durable, une stratégie nationale*

En matière de développement durable dans le secteur industriel, l'activité de la DiGITIP, coordonnée par sa Mission pour le développement industriel durable (MDID), intègre le triple souci de la compétitivité des entreprises, du respect des ressources environnementales, de l'amélioration sociale et sociétale. Ses actions s'inscrivent désormais dans le cadre de la stratégie nationale du développement durable, présentée le 3 juin 2003 par le Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin.

Les chantiers ouverts, généralement en étroite coopération avec les autres directions du ministère de l'Industrie, la DGEMP et la DARPMI, visent :

- à susciter les démarches volontaires des entreprises, qu'il s'agisse de grands groupes ou de PMI ;
- à veiller à ce que les réglementations, de plus en plus élaborées au niveau communautaire, en particulier dans le domaine environnemental, soient autant que possible équilibrées et praticables et contribuent à l'attractivité et à la compétitivité de la zone européenne.

C'est ainsi que la DiGITIP a élaboré différents outils, notamment un « kit de sensibilisation des PMI au développement durable », un « panorama des éco-entreprises », un « tableau de bord des technologies de l'environnement ». Ces instruments permettent d'aborder de façon pratique et concrète les différents aspects du développement durable qui, non seulement s'affirme



désormais comme une préoccupation majeure du monde politique et d'une grande partie de la population, mais aussi s'impose aux entreprises dans leurs relations avec leurs différents partenaires et « stakeholders ».

La problématique environnementale est large : maîtrise des effluents d'un site ou type d'énergie utilisée, mais aussi conception du produit tenant compte des modalités de production, des conditions d'utilisation et de l'élimination en fin de vie. Les questions liées au « social » impliquent aussi les aspects sociétaux, depuis l'éthique jusqu'à l'insertion de l'entreprise dans son environnement humain et territorial.

Mais, bien évidemment, s'agissant de l'entreprise, rien n'est possible sans que cette démarche ne s'inscrive dans un projet reposant sur la création de valeur et donc la compétitivité.

Mettre en évidence les exemples, susciter les initiatives individuelles et collectives, tels sont les objectifs essentiels du plan d'action, de sensibilisation et d'incitation au développement durable destiné aux PME-PMI, présenté par Nicole Fontaine, ministre déléguée à l'Industrie, dans le cadre de la stratégie nationale. Ainsi chaque direction régionale (Drire) apporte une aide, financière en particulier, à un groupe de petites entreprises : mise en place de systèmes de management environnemental, gestion des déchets, intégration de technologies propres, utilisation rationnelle de l'énergie. L'objectif est de toucher mille PMI d'ici juillet 2004.

La DiGITIP encourage en particulier les démarches volontaires des industriels :

- engagement de progrès des industries chimiques ;
- mise en place d'une organisation de prise en charge des équipements électriques et électroniques en fin de vie ;
- introduction d'une démarche d'éco-conception dans le secteur de la transformation des plastiques...

Lutter contre le changement climatique, tel est l'engagement volontaire de la trentaine d'entreprises qui, dans le cadre de l'Association des entreprises pour la réduction de l'effet de serre (Aeres), regroupent plus de trente grandes sociétés. Parmi elles, dix-sept ont, fin mai 2003, signé des engagements volontaires, qui représentent 40 % des émissions de gaz à effet de serre du secteur énergie-industrie.

Mais c'est naturellement, au titre de l'élaboration des réglementations touchant au développement durable, dans la concertation interministérielle nationale comme dans les débats entre partenaires de l'Union européenne, que la DiGITIP joue pleinement son rôle de promoteur de l'attractivité du territoire et d'une compétitivité industrielle inscrite dans une perspective de long terme. Les enjeux s'expriment parfois en points de PIB.

Alors que s'élabore la nouvelle politique chimique européenne, dont les conséquences économiques comme les objectifs sanitaires et environnementaux pourraient être considérables, la MDID a organisé la sensibilisation des entreprises concernées, producteurs et utilisateurs de substances chimiques, puis une importante concertation à Bercy entre l'industrie française et les directions générales de la Commission européenne (Entreprise et Environnement) chargées de préparer la nouvelle proposition réglementaire.

La lutte contre le changement climatique et, plus généralement le nouveau programme intégré européen CAFE (Clean Air For Europe) se déclinent dans des directives et règlements européens concernant essentiellement les grandes installations de production industrielle et énergétiques en introduisant des valeurs limites d'émission, des plafonds, voire des quotas négociables. La DiGITIP veille à ce que ces nouvelles formes de contrôle des pollutions soient à la fois efficaces et adaptées, notamment en contribuant aux travaux que le Conseil « Compétitivité » pourrait conduire en matière d'évaluation des impacts. ■



# Interview de *Michel Franz* **Chef du bureau énergie, environnement, ingénierie, matériels mobiles spécialisés à la DiGITIP** « *Le développement durable : l'affaire de tous* »



**Intégrer le développement durable: une dynamique pour toutes les industries. Tous les secteurs sont concernés.**

## **Comment un secteur tel que celui des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) peut se mobiliser en faveur du développement durable?**

La collecte et le recyclage concernent de nombreux équipements détenus par les ménages, du téléviseur à la cartouche d'imprimante dotée d'une puce. L'enjeu n'est pas du tout anecdotique: un chauffe-eau industriel, par exemple, représente une masse considérable, mais il ne contient que 0,5 % d'é-

quipements électriques. Il en va de même pour une tondeuse à gazon thermique équipée d'un démarreur électrique.

## **Quel est le rôle de la DiGITIP?**

D'abord, analyser l'impact de la directive européenne du 27 janvier 2003 relative au DEEE sur l'industrie manufacturière, les technologies de l'information et les services aux entreprises. Ensuite, préparer la transposition de la directive en droit français. Nous disposons d'un délai de dix-huit mois, au total assez court, car il va falloir rédiger plus d'une dizaine d'arrêtés d'accompagnement du décret de transposition. Il n'est pas exclu que des mesures d'ordre législatif soient nécessaires.

## **Quels sont les points sensibles?**

En premier, le financement. Le coût de la fin de vie des produits sera principalement à la charge des producteurs. Les débats se poursuivent pour déterminer la part qui sera assumée par les distributeurs, collectivités locales et consommateurs. Questions importantes puisque, selon les cas, les coûts de collecte et de recyclage représentent de 2 à 10 % du coût du produit. Autres thèmes de discussion: les filières de collecte doivent-elles être organisées

de façon collective ou individuelle? Ou encore, à quel niveau fixer les objectifs quantitatifs et qualitatifs de collecte?

## **Assistera-t-on à la naissance d'une nouvelle filière industrielle?**

En France, chaque année, entre 1 et 2 millions de réfrigérateurs sont jetés. Leur coût de traitement unitaire est de l'ordre de dix euros, sans parler de la collecte encore plus onéreuse. Les ordres de grandeur sont comparables pour les téléviseurs et les ordinateurs. Les coûts globaux directs pourraient approcher, voire dépasser, un milliard d'euros par an. Quant aux besoins en personnels, ils pourraient se chiffrer entre 5 000 et 10 000 emplois. Il se pose donc un vrai problème de politique industrielle, car l'offre n'est pas actuellement en mesure de satisfaire la demande prévisible. Probablement, l'État devra intervenir pour concourir à la création de filières compétitives. *In fine*, les mesures adoptées devraient réduire la consommation de matières premières et éviter aux consommateurs le stockage des matériels en fin de vie. C'est une contribution appréciable à un meilleur respect de l'environnement.

## Une politique de formation adaptée

La DiGITIP s'efforce d'encourager une politique de formation en harmonie avec les évolutions de la société et de l'industrie.

Dans le cadre de cette mission, elle exerce sa tutelle sur un vaste réseau d'écoles d'ingénieurs.

Au premier rang, les six écoles des mines :

- Ecole nationale des mines de Paris (ENMP) ;
- Ecole nationale des mines de Saint-Etienne (ENMSE) ;
- Ecole nationale supérieure des techniques de l'industrie et des mines de Douai (ENSTIMD) ;
- Ecole nationale supérieure des techniques de l'industrie et des mines d'Alès (ENSTIMA) ;
- Ecole nationale supérieure des techniques de l'industrie et des mines d'Albi Carmaux (ENSTIMAC) ;
- Ecole nationale supérieure des techniques de l'industrie et des mines de Nantes (ENSTIMN).

Celles de Paris et Saint-Étienne forment notamment, au cours d'un cursus de trois ans, des ingénieurs possédant des compétences de haut niveau les rendant aptes à exercer des fonctions de responsabilité et de conception.

Autre groupe d'écoles sous tutelle de la DiGITIP : Le Groupe des écoles des télécommunications (GET) qui forme, également en trois ans, des ingénieurs ou des gestionnaires en télécommunications. Il est constitué de l'École nationale supérieure des télécommunications de Paris (ENST Paris), de l'École nationale supérieure des télécommunications de Bretagne (ENST Bretagne), de l'Institut national des télécommunications

(INT) d'Évry (Essonne) et de trois établissements créés conjointement avec des universités, sous la forme de GIE (Groupement d'intérêt économique) : l'École nouvelle d'ingénieurs en communication (ENIC-TELECOM LILLE 1), l'Institut Eurécom, et l'Institut des applications avancées de l'Internet (IAAI).

L'ENST Paris, fondée en 1878, est toujours l'école pionnière dans le domaine des télécommunications. Elle couvre l'ensemble des sciences et des techniques de l'information et des communications : l'informatique, l'électronique, les réseaux, les signaux et images, et les communications.

Créée en 1977, l'ENST Bretagne dispense sur ses campus de Brest et de Rennes une formation pragmatique tournée vers l'international et parrainée par des industriels

L'Institut national des télécommunications (INT) rassemble une grande école de management, INT Management, une grande école d'ingénieurs, Telecom INT, un centre de création d'entreprises, INT ENTREPRENEURIAT, un pôle de formation continue, INT Entreprises, et un centre de recherche, INT-Recherche.

De son côté, l'École supérieure d'électricité – SUPÉLEC – placée sous la double tutelle du ministère de l'Éducation nationale et de la DiGITIP, demeure un pôle de référence en matière d'électronique, d'électrotechnique, de génie électrique ou d'informatique. L'école vise à former des ingénieurs de haut niveau scientifique et technique prêts à assumer les responsabilités les plus diversifiées dans l'entreprise. Elle se compare aux plus prestigieux « Electrical and Computer Science Departments » des grandes universités européennes et américaines.

La DiGITIP met également à la disposition des industriels un guide intitulé *Capital humain - Mode d'emploi pour les PMI*.

Ce guide accompagnera les démarches des responsables de PME désireux de mettre en place une politique de développement du « capital compétences ». Conçu sous la forme électronique d'un « web-livre », il est consultable sur [www.capitalhumain.org](http://www.capitalhumain.org). Une version imprimable simplifiée peut être téléchargée à l'adresse [www.industrie.gouv.fr/biblioth/docu/dossiers/sect/pdf/capitalhumain.pdf](http://www.industrie.gouv.fr/biblioth/docu/dossiers/sect/pdf/capitalhumain.pdf).



## *Prise en compte de la mondialisation*



La DiGITIP évalue également les conséquences de la mondialisation des investissements. Par exemple, elle détermine les secteurs sensibles confrontés aux risques de délocalisation, comme les industries à fort taux de main d'œuvre non qualifiée. Là où une restructuration s'avère nécessaire, elle accompagne les plans sociaux en favorisant les mesures de reclassement des salariés touchés. Par exemple, la revitalisation du bassin de Romans (Drôme), touché par les crises des industries du cuir et de la chaussure, a été initiée en 2003. Menée en partenariat avec les collectivités locales et les entreprises, l'action a pour objectif de créer 350 nouveaux emplois.

Tous les grands pays de l'Union européenne connaissent un recul de leur emploi manufacturier, mais cette tendance n'est pas synonyme de désindustrialisation. Elle signale plutôt que l'industrie se modernise et s'ouvre de plus en plus au tertiaire.

Enfin la DiGITIP cadre ses interventions en tenant compte des informations délivrées par une précieuse instance de dialogue avec les industriels, la CPCI, la Commission permanente de concertation pour l'industrie.

## *Quelques exemples de secteurs qui ont fait l'objet d'une attention soutenue de la part de la DiGITIP*

### **Le secteur textile et habillement**

Une table ronde a réuni à Paris, le 25 novembre 2003, les fédérations industrielles des biens d'équipement de la personne (textile, habillement, couture et prêt-à-porter, chaussure, maroquinerie, tannerie- mégisserie, ganterie). Ce secteur, où les PME abondent, se prépare à affronter

deux défis majeurs : la suppression des quotas d'importation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 et l'essor chaque année plus fort des exportations chinoises, en particulier de textiles, de vêtements et chaussures. Pour y faire face, les représentants des diverses professions ont plaidé en faveur d'une mise en place rapide de la zone de libre échange entre l'Union européenne et les pays méditerranéens (Paneuromed).

Dans la seule filière du textile et de l'habillement – qui occupe le troisième rang dans les échanges commerciaux mondiaux après l'électronique et l'automobile – la situation est contrastée selon les activités. La concurrence des pays à faible coût de main d'œuvre (Chine, Inde, Turquie...) s'exerce pleinement dans la confection de vêtements en grandes séries, dans la filature ou le moulinage. Mais nos industries réussissent à tirer leur épingle du jeu sur des créneaux plus créatifs (mode, haute couture) ou à forte intensité technologique comme les textiles techniques (par exemple les géotextiles à destination du BTP et du génie civil, les textiles médicaux ou textiles pour le sport). Dans ces métiers sans acteurs dominants, l'innovation et les relations avec de grands utilisateurs comme le BTP ou l'automobile sont primordiales. Les produits plus haut de gamme offrent aussi un potentiel important : une stratégie fondée sur l'innovation où la création permet de ne pas faire porter la compétition sur les seuls prix.

La DiGITIP a pour mission de créer un cadre économique et juridique favorable au développement de ces industries et faciliter l'émergence de pôles de compétitivité. Ainsi, la création du réseau industriel d'innovation textile-habillement (r2ith) a permis de susciter une dynamique nouvelle, de faire émerger des projets novateurs, et de renforcer les liens dans la filière. La Direction joue un rôle d'interface permanente avec les entreprises de ce secteur. Elle assure aussi la tutelle du Comité de développement professionnel de l'habillement (DEFI) et des centres techniques industriels comme l'Institut français du

# Interview de *Michel Ferrandéry* *Chef du bureau services pour l'industrie et machines de production à la DiGITIP* « *Les services à l'industrie omniprésents* »



**Le recentrage de l'activité des entreprises industrielles sur leur « cœur de métier » place désormais les services au centre de leur stratégie. Services destinés aux entreprises industrielles ou fournis par elles, la gamme des services est large. Explications.**

## **Comment définissez-vous les services à l'industrie ?**

Ce sont des services qui ont une relation privilégiée avec l'industrie. C'est pourquoi la DiGITIP s'y intéresse de longue date. Des activités comme le conseil, l'ingénierie, la maintenance industrielle, le nettoyage ou les postes en font clairement partie. Par ailleurs, beaucoup d'entreprises industrielles assurent des prestations de service qui accompagnent les produits qu'elles commercialisent.

## **Pourquoi accorde-t-on de plus en plus d'importance aux services ?**

Du fait de leur poids considérable dans l'économie et l'emploi et par leurs apports à l'effort de R&D, à la compétitivité des entreprises et à l'attractivité du territoire. Sans compter que demain la part des services dans la valeur productive va s'accroître. Parallèlement, les marchés vont s'ouvrir sous l'effet des initiatives de l'OMC et de l'Union européenne. Cette dernière s'est déjà engagée dans la réalisation du marché intérieur des services et la suppression des barrières. Autant dire que les entreprises doivent anticiper : agir d'abord sur leur capital humain qui est leur principal atout, mais aussi sur l'innovation et sur la relation clients.

## **Les entreprises industrielles ont-elles intérêt à assurer des prestations de services ?**

Celles qui le font, et elles sont nombreuses, avancent plusieurs raisons. Les services renforcent le contact avec le client et sont un élément de différenciation. Ils amortissent aussi les à-coups des cycles économiques. Cela dit, toute entreprise industrielle doit se demander si un prestataire peut faire mieux ou moins cher qu'elle. Sans être une panacée, l'externalisation des services mérite une réflexion au cas par cas.

## **Organisez-vous des actions en faveur des services ?**

La plupart des outils ou actions de soutien gérés par la DiGITIP destinés à l'industrie sont accessibles aux entreprises de services, au travers de partenariats avec d'autres acteurs. Par ailleurs, nous soutenons la mise en place de services favorisant la communication entre l'offre et le marché, comme la normalisation ou la certification.

textile et de l'habillement (IFTH), l'Institut français de la Mode (IFM) et le Centre technique de teinture et de nettoyage (CTTN).

### **Le secteur des industries et technologies du vivant, de la chimie et des matériaux (ITVM)**

La DiGITIP a notamment élaboré des propositions concernant :

- la convention portant interdiction des armes biologiques ;
- le conflit international concernant l'acier et l'analyse des répercussions potentielles de l'intégration progressive des pays candidats à l'élargissement de l'UE (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> vague) ;
- la réglementation sur les gaz à effet de serre (réunion spécifique organisée pour la sidérurgie, l'industrie de la pâte à papier) ;
- la définition de la mise en œuvre des orientations de l'article 6 de la Déclaration de Doha concernant la propriété et l'accès aux médicaments des pays en voie de développement ;
- les modalités de mise en place de la réforme de la réglementation pharmaceutique européenne (médicaments humains et vétérinaires) ;
- l'instruction conjointement avec la Mission pour le développement industriel durable (MDID) des propositions de règlement communautaire relatif à la nouvelle politique des produits chimiques (multiples réunions avec les professionnels de la chimie et utilisateurs de produits chimiques, rapprochement avec les autorités allemandes et anglaises) ;
- les textes nationaux concernant les COUNA (Courriers non adressés) et les « pneumatiques usagés » (propositions de rédaction élaborées avec les professionnels et adressées au ministère chargé de cette réglementation, le Medd) ;
- l'instruction de la transposition et de la mise en œuvre de la directive relative aux biocides ;
- les lois portant ratification des conventions de Rotterdam sur les produits chimiques et pesticides dangereux (Pic) et de Stockholm relative aux polluants organiques persistants (POP) ;
- le projet de loi relatif à la transposition de la directive concernant la propriété intellectuelle des inventions biotechnologiques en relation avec le débat sur le projet de loi bioéthique ;

- le recours en annulation de la directive 2003/15 relative aux cosmétiques et la participation au groupe d'experts européens ;
- mise en place d'un nouveau codage des dispositifs médicaux (décret sorti en septembre) ;
- directive emballages et déchets d'emballage (préparation des positions françaises lors des réunions du conseil, des votes du Parlement et du trilogue avant codécision) ;
- La DiGITIP a également mené un suivi des travaux du G10 sur la compétitivité européenne des industries pharmaceutiques.

### **La filière automobile**

De plus en plus mondialisée, les efforts d'adaptation y sont permanents. Les équipementiers français se sont mis au diapason et occupent le quatrième rang mondial. Ils conçoivent leurs matériels, en collaboration avec les constructeurs, et s'efforcent de répondre aux attentes de sécurité et de confort des clients ainsi qu'au souci général d'un meilleur respect de l'environnement.

La DiGITIP a réalisé en 2003 des études sur le secteur :

L'une intitulée « Adaptation structurelle des équipementiers de second rang et des PME de la filière automobile », menée en concertation avec les fédérations professionnelles, analyse les capacités d'adaptation des fournisseurs de deuxième rang et particulièrement ceux de la filière automobile. Ces derniers doivent relever trois défis majeurs : accentuer encore l'effort technologique tout en baissant les coûts, accompagner l'internationalisation des marchés, développer les partenariats pour se positionner au sein de la filière.

Une autre étude, intitulée « La chaîne de l'équipement automobile », décrit une activité de plus en plus mondialisée où les équipementiers français sont bien placés puisqu'ils occupent le quatrième rang mondial. Coconcepteurs de projets innovants avec les constructeurs, ils adaptent leur organisation industrielle en s'appuyant sur les TIC. Un constat : l'ensemble de la chaîne doit relever le défi environnemental et répondre aux attentes de sécurité et de confort des clients.

### **Le secteur des matériaux**

La DiGITIP se prépare aux mutations à travers de

multiples initiatives, qu'il s'agisse de la concertation menée au sein du Groupe technique national nano-matériaux procédés (GTN-NMP) ou d'études prospectives. L'une d'entre elles, rendue publique le 4 décembre 2003, concerne le collage et les perspectives d'évolution du marché international des adhésifs.

### Un nouveau contrat de plan pour La Poste

Les directives européennes prévoient la libéralisation progressive des activités postales. Le monopole de la Poste a déjà disparu pour les colis et les lettres de plus de 100 grammes. En 2006, ce sera le tour des lettres de plus de 50 grammes, avant une possible ouverture totale à la concurrence à partir de 2009.

En attendant, La Poste poursuit ses efforts pour occuper en Europe une place de premier plan. Le 28 novembre 2003, le conseil d'administration de La Poste a approuvé un nouveau contrat de plan pour la période 2003-2007. Il prévoit notamment :

– l'adoption d'un projet industriel pour chacun des métiers de l'entreprise publique et la mise en place d'un nouveau contrat social avec les 300 000 postiers ;

– la modernisation des centres de tri et de l'activité courrier, grâce au plus important programme d'investissement jamais réalisé dans l'histoire de La Poste ;

– la réorganisation du réseau des 17 000 points contacts. La Poste va adapter ses services aux modes de vie des Français et renouveler les formes de sa présence sur le territoire, en pleine concertation avec les élus ;

– l'extension de la gamme des services financiers à l'offre de crédits immobiliers sans épargne préalable. À cet effet, la création d'une banque postale est prévue à compter de 2005. La Poste assurera ces services dans les conditions de droit commun pour respecter l'équité de la concurrence.

Au travers de cet ambitieux contrat de plan, le gouvernement réaffirme son attachement au développement de La Poste, entreprise publique de référence et grand service public de proximi-

## *CTI : remplacement de la taxe parafiscale*

L'adoption de la Loi organique n° 2001-692 relative aux lois de finances (Lof), a supprimé, à compter du 31 décembre 2003, la base juridique des taxes parafiscales qui, jusqu'alors, assuraient tout ou partie du financement de certains centres techniques industriels et des comités professionnels de développement économique. Le tissu industriel français, en particulier les PME/PMI, dispose avec ces organismes d'un outil de mutualisation, dont l'utilité est reconnue et qu'il importe de conforter en maintenant le financement de leurs activités collectives d'intérêt général qui ont démontré leur efficacité. C'est dans cette perspective

que les ministres ont proposé à chaque organisme d'opter, en accord avec les organisations représentatives des secteurs industriels concernés, entre, d'une part, l'instauration d'une imposition affectée et, d'autre part, la budgétisation.

Dans ce cadre, la DiGITIP, en liaison étroite avec la DGEMP, la DLF et la direction du budget, s'est attachée à mettre en place un nouveau dispositif qui permettent d'assurer pour 2004 et au-delà, le financement des activités collectives des seize Centres techniques et des quatre comités de développement économique. Dans la continuité de la situation prévalant jusqu'en

2003, des taxes affectées ont été créés au 1<sup>er</sup> janvier 2004 au bénéfice des centres techniques des secteurs de l'ameublement, de l'habillement, de la bijouterie-horlogerie, du cuir, de la mécanique et des matériaux de construction. Par ailleurs, le financement par dotation budgétaire a été maintenu pour les centres qui en bénéficiaient déjà. Enfin, à titre transitoire, le financement des CPDE est assuré en 2004 par dotations budgétaires. L'année 2004 sera mise à profit pour mettre en place un financement pérenne, si possible par taxes affectées.



té. Seule une poste forte peut maintenir un service public efficace et de qualité. Le caractère « universel » du service postal est réaffirmé : distribution en tout point du territoire, six jours sur

sept et à un tarif abordable, des correspondances jusqu'à 2 kilos et des colis postaux jusqu'à 20 kilos.

## *Le projet de loi de régulation des activités postales*

Indispensable à la vie des citoyens, le « service universel postal » est aussi un service aux entreprises, puisqu'elles assurent 85 % du chiffre d'affaires du courrier, avec une forte concentration sur les « grands comptes » : quatre-vingts clients du courrier assurent un tiers de son chiffre d'affaires. Pour assurer la régulation efficace d'un marché qui s'ouvre progressivement à la concurrence, le projet de loi préparé en 2003 par la DiGITIP élargit les compétences de l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) au domaine postal, sur la base de procédures adaptées à ce secteur, et donc sensiblement différentes de celles applicables dans les télécommunications. Mais, naturellement, l'expérience acquise au sein de l'ART depuis 1997 en tant qu'autorité de régulation lui permettra d'être rapidement opérationnelle dans ce nouveau domaine. Le projet de loi organise en

conséquence les pouvoirs entre les ministres et l'autorité de régulation à partir de trois grands objectifs :

### **1. s'assurer de la fourniture par La Poste d'un « service universel postal » de qualité**

Le projet de loi confirme La Poste comme opérateur du service universel postal. Ses caractéristiques précises seront définies par décret. Il appartiendra au régulateur de veiller à leur respect, en particulier dans le domaine de la qualité de service.

### **2. veiller au caractère équitable de la concurrence dans le secteur postal**

La Poste est déjà en concurrence sur le marché du transport des colis, et celui du transport de la presse. S'agissant du marché du transport de correspondances de plus de 100 g ouvert depuis le 1er janvier 2003, le projet de loi instaure un régime d'autorisations délivrées par l'autorité de régulation. L'octroi d'une

autorisation est soumis à des exigences de qualité, de respect de la confidentialité des envois et de protection des consommateurs. Par ailleurs, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (l'ARCEP) disposera aussi de la capacité de régler des différends entre opérateurs du secteur.

### **3. garantir la pérennité du service universel en veillant à son financement**

Pour s'assurer de la viabilité économique de la fourniture d'un service universel postal de qualité, l'ARCEP devra approuver les tarifs des prestations sous monopole et devra proposer au gouvernement des mesures utiles s'il apparaissait que le financement du service universel par La Poste ne se faisait plus dans des conditions équitables. En particulier, un fonds de péréquation entre opérateurs pourrait être mis en place en cas de déséquilibres financiers structurels.

# Le développement de la soc



## *Des chantiers législatifs de première importance*

Dans le cadre de sa responsabilité d'établissement du cadre réglementaire pour la société de l'information pour tous les citoyens, la DiGITIP a préparé tout le travail de transposition en droit national de la refonte importante de la réglementation du secteur, harmonisée au niveau européen. Cela s'est traduit en 2003 par l'élaboration de trois projets de loi :

- l'évolution de France Télécom et du service universel des télécommunications ;
- la confiance dans l'économie numérique ;
- les communications électroniques et les services de communication audiovisuelles.

### **La loi sur les communications électroniques et les services de communication audiovisuelle**

Le projet de loi, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, tire les enseignements de l'ouverture à la concurrence du secteur des télécommunications. Son objet est aussi de faciliter le développement des industries impliquées dans ces métiers d'avenir ainsi que de favoriser leur compétitivité. Ainsi, outre la transposition dans le droit national des directives européennes du « paquet télécoms », le législateur s'est attaché à faire en sorte que les nouvelles offres de télévision aient une chance d'exister sur le marché français.

# Liberté de l'information

## Convergence entre télécommunications et audiovisuel

Grâce à la numérisation, les réseaux sont aujourd'hui capables de véhiculer des contenus très variés. Afin de tenir compte du rapprochement entre télécommunications et audiovisuel, le cadre réglementaire sera largement harmonisé sous l'appellation « réseaux de communications électroniques ». Cette convergence fait cas de télécommunications fixes ou mobiles, des réseaux câblés, ainsi que des réseaux de diffusion hertziens ou par satellite.

## Une régulation dans un cadre renouvelé

Le projet tire les conséquences des évolutions technologiques.

Concernant la radio et la télévision, le CSA s'attachera tout particulièrement à protéger les mineurs. Pour sa part, l'ART (Autorité de régulation des télécommunications) voit ses compétences renforcées. Elle sera au cœur d'un dispositif de régulation sectorielle renouvelé, dont les principes se rapprochent de ceux du droit de la concurrence.

## Un régime de liberté en faveur de la concurrence

Les autorisations d'opérateur prévues par le code des postes et télécommunications sont désormais remplacées par une simple procédure de déclaration auprès de l'ART. De nombreux assouplissements sont également apportés en matière audiovisuelle, notamment pour la télévision diffusée par le câble et les chaînes de TV locales.

## Une réelle neutralité technologique

Le consommateur est respecté. Le choix lui appartient sachant qu'il bénéficiera des mêmes



règles économiques, pour le câble, l'ADSL, le satellite, les réseaux hertziens. A lui de faire jouer la concurrence entre ces différents modes de diffusion. Car ce projet de loi se veut un cadre dans lequel s'exercera la liberté de tous les acteurs économiques.

## La nouvelle réglementation: la Loi de confiance en l'économie numérique (LCEN)

Le projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique a pour but de renforcer la confiance dans les échanges sur Internet en établissant clairement la responsabilité de chacun des acteurs.

A terme, les internautes doivent être mieux protégés contre la présence de sites illicites (racistes ou pédophiles), le démarchage, la publicité

# Promotion de l'Internet tout public

en ligne, et la cybercriminalité dont ils sont parfois victimes. Le droit des contrats électroniques (en particulier des commandes en ligne) est également régi par ce texte.

A l'origine du projet de loi, la directive européenne de juin 2000 qui n'était pas encore transposée dans le droit français.

Présenté à l'Assemblée nationale en février puis, « navette » oblige, au Sénat en juin 2003, le projet de loi a fortement mobilisé les services de la DiGITIP. Avec ce texte, en effet, le ministère délégué à l'Industrie ouvre la voie à la « République numérique » dans la mesure où il apporte à chaque Français des garanties de transparence, d'information et de sécurité.

En ce début d'année 2004, le texte vient d'être adopté, en deuxième lecture, par l'Assemblée. Mais le débat de fond reste posé : les internautes souhaitent une protection mais les hébergeurs et fournisseurs d'accès sont incapables de maîtriser la totalité des contenus compte tenu du volume des flux. Une concertation a lieu entre les différents acteurs concernés (ministères, fournisseurs d'accès et consommateurs) afin de déterminer des moyens pratiques (mise à disposition d'outils de filtrage, de charte, de point de contact pour signaler les contenus dangereux) et une concertation est également menée au niveau international.

En octobre 2003, le Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, Nicole Fontaine, ministre déléguée à l'Industrie et Claudie Haigneré, ministre déléguée à la Recherche et aux Nouvelles technologies, lancent « Internet d'utilité tout public ».

Cette campagne volontariste intervient un an après le lancement de RE/SO 2007 (pour une République numérique de la société de l'information). Sa vocation est de faciliter le passage au numérique de toute la population et de faire en sorte que chacun puisse aussi aisément se documenter *via* une connexion informatique que par la lecture d'un livre. Ces deux initiatives relèvent d'une même volonté politique : réduire la fracture numérique dans ses dimensions sociale et géographique.

Certes, l'équipement des ménages français a fait un bond : d'après le baromètre CSA Opinion du 25 juin 2003, 37 % possédaient un micro-ordinateur en mai 2002, 42 % en mars 2003, soit dix millions de Français. L'échappée belle se poursuit, mais la France reste en-deçà de la moyenne européenne.

## L'Internet à haut débit fait des émules

Pour pallier son retard, la France mise sur l'attrait de l'offre Internet à haut débit des grands opérateurs (câble et ADSL pour l'essentiel). C'est notamment vrai depuis le dernier trimestre 2002, période au cours de laquelle ceux-ci ont décidé de revoir leurs abonnements à la baisse. Leur offre se situe autour de 30 € par mois.

## Les achats en ligne se développent

D'après les chiffres du tableau de bord du commerce électronique de mai 2003, un internaute sur cinq déclare avoir utilisé l'Internet pour acheter des livres, des disques, des jeux ou des jouets (une augmentation de onze points en un



an). Les loisirs priment : 15 % des réservations de voyages ou de places de spectacles se font désormais en ligne. Seul frein : la méfiance à l'égard du moyen de paiement qui toutefois va en diminuant. 23 % des internautes sont d'ores et déjà familiers de l'achat en ligne et n'y voient pas d'inconvénient, 45 % se disent encore réticents mais leur nombre est en nette diminution (une diminution de dix points en un an). Les principales craintes des internautes sont d'être confrontés à des problèmes de sécurité ou victimes de virus informatiques (20 %). Seuls 3 % d'entre eux disent avoir connu un problème de confidentialité, subi une escroquerie ou une utilisation frauduleuse de leurs moyens de paiement. Résultat : quelque six millions de Français, cyberconsommateurs à domicile, ont expérimenté l'achat sur Internet avec un fort taux de satisfaction. Aussi cette pratique, au départ marginale, est-elle en passe de devenir, graduellement, un phénomène courant.

Certes, en 2000, avec l'explosion de la bulle Internet et la chute du Nasdaq, les consommateurs sont devenus méfiants. Trois ans plus tard, ce n'est plus vrai. Ont survécu les leaders de la transaction en ligne qui avaient atteint la maturité. Aux USA, on estime que le commerce de détail en ligne dépassera, pour la première fois, les 100 millions de dollars en 2004, et « frisera » les 230 millions de dollars en 2008. Ce pronostic s'appuie sur une réelle confiance dans le commerce électronique qui profiterait de connexions à haut débit, d'un meilleur traitement des données et d'une organisation plus performante, notamment dans la gestion des stocks.

## Exemples de quelques domaines prioritaires

### Composants électroniques et nanotechnologies

L'industrie des semi-conducteurs est stratégique pour l'ensemble des pays développés : au cœur des produits et services de la société de l'information, elle joue un rôle central dans la maîtrise des nouveaux systèmes et équipements. Dans des domaines tels que les télécommunications, le multimédia, l'automobile ou les cartes à puces, la valeur ajoutée migre, d'une part, vers les systèmes sur puces et, d'autre part, vers le logiciel embarqué, de la même manière que cela s'est passé pour l'informatique (tandem Intel-Microsoft).

En outre, le cas de la micro-électronique montre bien le rôle joué par les crédits de soutien à la R&D industrielle pour assurer le maintien et le développement, sur le territoire national, d'une industrie hautement stratégique. La réussite de STMicroelectronics témoigne de l'efficacité de cet instrument et de la pertinence de l'emploi qui en a été fait. Tout récemment, c'est bien le recours au levier de ces crédits qui a permis, dans un contexte d'intense compétition avec d'autres sites mondiaux, d'emporter la décision pour le lancement du projet « Crolles II ». Ce projet va permettre de bâtir, près de Grenoble, un pôle d'excellence mondial de recherche en nanotechnologies, associant ST Microelectronics, Motorola et Philips.

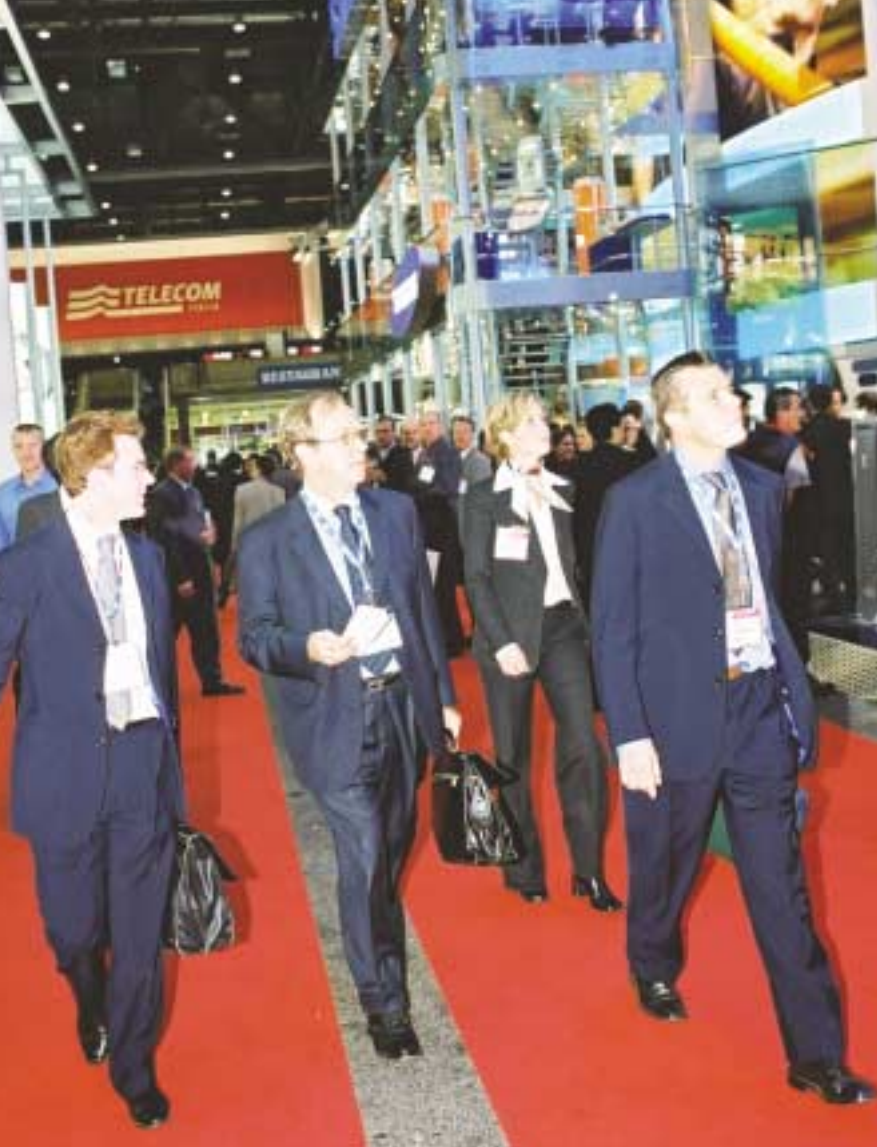
Cette politique se traduit par le soutien :

- À l'initiative « Nano 2008 » ;
- À des « clusters » Eurêka « Medea + » ;

## La diffusion d'Internet en France

- Les internautes français :	18,4 millions
- Les abonnés à internet à haut débit :	± 3,1 millions
- Le chiffre d'affaires du secteur :	± 2 milliards d'euros
- Les salariés du secteur :	10 000 personnes

Source : tableau de bord du commerce électronique DIGITIP/ Sessi et Insee, mai 2003.



giée de reconversion de bassins industriels soumis à l'externalisation vers les pays à faible coût de main-d'œuvre (exemple de Lannion).

Le soutien à la recherche en logiciel est focalisé sur le « cluster » Eurêka « Itea » et le Réseau national des technologies logicielles (RNTL), qui articulent le niveau européen avec le niveau national et qui sont ciblés sur les thèmes les plus stratégiques du domaine (technologies génériques à fort effet de levier et à forte diffusion pour le RNTL, forces européennes dans le logiciel embarqué pour Itea).

### Télécommunications

Les télécommunications constituent jusqu'à présent le domaine d'excellence de l'industrie européenne dans les Tic. Les succès comme le GSM, l'ADSL, les fibres optiques sont les résultats d'une politique avisée conduite au niveau européen par des relations multilatérales, permettant d'obtenir un marché de taille suffisante pour s'imposer à l'échelle planétaire avec des standards incontournables.

Le monde des télécommunications est un monde de plus en plus complexe, aussi bien par la variété des réseaux, la diversité des techniques et des services, l'évolution des pratiques que par la multiplicité des acteurs. C'est pourquoi un effort très important de R&D doit se poursuivre pour masquer cette complexité aux utilisateurs, faciliter l'exploitation de réseaux hétérogènes, garantir la sécurité des systèmes afin de faciliter le développement de nouveaux services et leur appropriation par l'utilisateur.

Dans un environnement extrêmement mondialisé, il faut dès à présent préparer les générations de services et de réseaux futurs, si l'on veut que l'Europe puisse préserver et renforcer ses atouts dans ce secteur. La situation économique des acteurs et le retrait du rôle de leader naturel de l'innovation des opérateurs historiques nécessitent une mobilisation des Etats pour soutenir l'innovation dans ce domaine. La DiGITIP a ainsi mis en place avec le ministère de la Recherche un des premiers réseaux de recherche coopérative, le Réseau national de recherche en télécommunications (RNRT), dont l'évaluation au bout de cinq ans d'existence a été particulièrement favorable ; ce qui nous a conduits à proposer sa reconduc-

« Pidea » et « Eurimus », qui visent à stimuler l'industrie européenne de la microélectronique et les industries utilisatrices (automobile, télécommunications...);

### Logiciel

De multiples raisons font du soutien à l'innovation dans le domaine du logiciel une priorité stratégique :

- le poids croissant du secteur dans l'économie ;
- le rôle sans cesse accru du logiciel dans le fonctionnement de systèmes de plus en plus nombreux ;
- sa contribution à la compétitivité des entreprises des autres secteurs ;
- l'importance des progrès à réaliser en matière de fiabilité et facilité de conception, de tests de maintenance, de mise en œuvre, d'évolution...
- le fait que le logiciel constitue une voie privilégiée

tion pour une durée de cinq ans, en adaptant ses méthodes et ses thèmes de recherche au nouveau contexte économique.

## *Société de l'information, multimédia et sécurité*

Le soutien à des services innovants et à la création de contenus attractifs est le deuxième axe, avec le développement des réseaux et des technologies, pour favoriser le développement de la société de l'information en France. En effet, en particulier pour le haut débit mobile ou fixe, il faut atteindre un seuil suffisant de services pour que l'utilisation de ces moyens soit jugée intéressante. Dans ce dilemme, l'encouragement de l'Etat, comme l'a annoncé le Premier ministre lors du lancement de Reso/07 est un atout majeur. Au niveau européen, le programme e-Europe 2005 demande aux Etats-membres de soutenir, en complément des programmes de la Commission, des initiatives dans ce domaine. Des

projets dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information où les enjeux de souveraineté sont majeurs doivent également être soutenus. Le réseau de Recherche et d'innovation en audiovisuel et multimédia (Riam), qui est désormais dans sa phase de croisière, le fonds d'aide à l'édition multimédia et le programme « Société de l'information » seront orientés vers l'accomplissement des objectifs d'e-Europe 2005 tout en maintenant un volet fort sur l'aides aux projets pour la sécurité des systèmes d'information (Oppidum).

### **PME/PMI: Faciliter la diffusion des TIC**

En matière de Technologies de l'information et de la communication (TIC), la DiGITIP diversifie ses missions de soutien aux PME/PMI : sensibilisation, diagnostics, offres d'outils et de méthodologies, accompagnements des actions et des initiatives.

Au vu des deux études auxquelles la DiGITIP a participé, l'une sur la compétitivité numérique des entreprises, réalisée par Jean-Paul Charié, député du Loiret, et une autre, intitulée « Etude pour la diffusion des TIC dans les PME », réalisée par le cabinet Algoé Consultants, la DiGITIP a décidé de développer des outils, notamment

## *Le « paquet » télécoms*

Les télécommunications sont désormais dans le champ de la concurrence. Il existe aujourd'hui un projet de loi qui vise à mieux réglementer les activités des télécommunications. Cette vaste réforme a été engagée au niveau européen dès 1999. Restait à la transposer au niveau du droit national. L'objectif du projet de loi est de prendre en compte les mutations intervenues ces dernières années, de faciliter le développement des industries concernées et d'offrir aux citoyens français

une gamme de services élargie.

Ses points clés sont les suivants :

- établir une concurrence effective sur toutes les communications électroniques ;
- harmoniser l'ensemble des réseaux ;
- confirmer le rôle clé joué par les Autorités de réglementation nationale (ARN) ;
- rapprocher les principes de la régularisation sectorielle de ceux du droit à la concurrence.



un outil de prédiagnostic stratégique « PMI-diag », pour être au plus près des réalités du terrain.

### Un réseau qui couvre le monde entier

Les communications électroniques, l'Internet, l'économie numérique ne peuvent se comprendre qu'au niveau mondial : les frontières n'arrêtent pas les électrons ou les transactions du monde virtuel ! C'est la raison pour laquelle ce

secteur est parmi les plus harmonisés entre les pays de l'Union européenne. La DiGITIP est extrêmement active dans les groupes de travail de la direction générale « Société de l'Information » de la Commission européenne après le travail considérable de la révision du cadre réglementaire des télécommunications commencé sous la présidence française de l'Union et achevé en 2002. Ces groupes couvrent tous les aspects : recherche et développement, réglementation, gestion des fréquences, gouvernance d'Internet, politique de déploiement des réseaux

## « Oppidum »

Un appel à projets pour développer la confiance dans la société de l'information. Des projets de solutions innovantes susceptibles d'améliorer le taux de confiance des consommateurs en termes d'usages des technologies ont vu le jour en 2003. Les projets primés

réunissaient les caractéristiques suivantes :

- ergonomie et acceptabilité ;
- transactions sécurisées, notamment dans le cadre de la dématérialisation de la signature ;
- sécurité des utilisateurs grâce à l'ergonomie des interfaces qui évitent les risques, notamment pour les postes nomades.

à haut débit, diffusion des usages à travers le programme e-Europe 2005.

Cette interopérabilité, cette coordination des politiques publiques dans ce secteur stratégique ne se limitent pas à l'Europe. Des nombreux organismes permettent de traiter au niveau multilatéral tant les questions de normalisation des réseaux, de gestion des fréquences ou de développement comme l'Union internationale des télécommunications. La DiGITIP est très présente dans cette instance, qui a été en particulier désignée par le secrétaire général de l'ONU pour organiser le premier Sommet mondial sur la société de l'information (Smsi).

Mais les nouveaux défis posés par l'Internet touchent un grand nombre d'autres organismes multilatéraux, comme l'OCDE, l'OMC : les communications électroniques servent souvent d'exemples pour la définition et l'harmonisation des autres politiques publiques. En complément de ces intenses discussions multilatérales, la DiGITIP utilise les très nombreux contacts institutionnels qu'elle peut avoir avec les autorités des différents pays du monde pour, à la fois, mieux faire partager la politique et les préoccupations françaises et européennes dans ce secteur et accompagner les principaux industriels français dans leur offre à l'exportation. Ainsi en 2003, plusieurs comités mixtes avec l'Inde, le Vietnam, le Japon, la Chine, mais aussi la Colombie et la Russie ont permis la conclusion de nombreux accords commerciaux dans le domaine des matériels et

réseaux de télécommunications, de gestion de spectre et de solutions de sécurité et d'identification proposées par les industriels français.

## Actions européennes et internationales dans le domaine des TIC

### Actions européennes

- Contribution à toutes les démarches bilatérales (Allemagne) ou communautaires (Quickstart) visant à relancer le secteur des technologies et de la société de l'information sur divers aspects : haut débit, mobile de troisième génération, électronique embarquée, logiciels.
- Suivi de la mise en œuvre du plan d'action e-Europe 2005. Représentation de la France aux journées « haut débit », aux divers ateliers thématiques et au comité directeur du plan d'action. Contribution à l'élaboration de la proposition française de stratégie pluriannuelle pour le développement du haut débit.
- Elaboration et défense des positions françaises lors des Conseils télécommunications dont les sessions informelles de Viterbo (haut débit et fonds structurels) et de Cernobbio (administration en ligne, télévision numérique). Préparation des positions françaises aux Groupes questions économiques télécommunications et société de l'information, en particulier sur le projet de directive diffusion des données publiques, la CMR2003 (Conférence mondiale

---

## *Le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)*

Sous l'égide du ministère des Affaires étrangères, la DiGITIP a participé activement à la préparation et au déroulement de la Première phase du Sommet mondial sur la société de l'information qui s'est tenue à Genève, du 10 au 12 décembre 2003. La phase I du SMSI, qui a réuni plus de 11 000 participants de 150 pays, organisations internationales, représentants

de la société civile et du secteur privé, s'est traduite par l'adoption d'une déclaration de principes intitulée « Construire la société de l'information : un défi mondial pour le nouveau millénaire » et d'un plan d'action. Ces deux documents traitent de l'édification d'une société de l'information ouverte à tous et inclusive. Ils reconnaissent notamment

l'importance de la gouvernance de l'Internet et du financement des investissements consacrés aux TIC dans les pays mal desservis et prévoient la mise en place de deux groupes de travail sous la houlette du secrétaire général de l'ONU. La DiGITIP continuera à jouer un rôle actif dans la préparation de la Phase II du sommet qui aura lieu à Tunis en novembre 2005.



des radiocommunications), le bilan e-Europe 2002, la décision sur le suivi d'e-Europe 2005 (MODINIS), la situation dans le secteur des communications électronique.

- Préparation et défense des intérêts français au sein du comité réglementaire TCAM de la directive RTTE 99/5. Ce comité est chargé de l'évaluation de la conformité et de la surveillance du marché des équipements radio et terminaux de télécommunications. Des mesures et plans d'action ont été discutés et adoptés sur les brouilleurs, la lutte contre le vol des portables, les interfaces radio réglementées. Des actions bilatérales et/ou multilatérales ont été engagées pour faire prévaloir nos positions. Une campagne européenne de surveillance du marché a été menée. Une consultation publique européenne autour d'un questionnaire concernant le SDR (radio reconfigurable par logiciel) a été lancée.
- Participation aux négociations de l'Accord de reconnaissance mutuelle (ARM) Union européenne/JAPON et refus de voir apposer un marquage spécifique sur les équipements radio et terminaux de télécommunications certifiés par les Organismes notifiés (ON) européens et mis sur le marché japonais. Toutes ces demandes ont été prises en compte par les autorités japonaises qui ont ainsi modifié leur législation en ce sens.

- Une évaluation du projet de directive nouvelle approche CEM (Compatibilité électromagnétique) a permis de contribuer à l'obtention d'un accord politique auquel la France a pu souscrire.
- Suivi et coordination dans les relations avec les institutions communautaires en matière de contentieux liés aux transpositions tardives, jugées discutables par la Commission ou ayant donné lieu à jugement de la Cour de justice des Communautés européennes.
- Préparation du 9<sup>e</sup> rapport sur la mise en œuvre par les Etats membres du cadre réglementaire communautaire.
- Défense des positions françaises au sein de la CEPT dans les réunions de travail du RR (Radio régulations) sur la réglementation applicable aux radioamateurs (sous-groupe RR6), sur la surveillance du marché RTTE (sous groupe RR11), sur les problèmes posés par l'UWB et les radars automobiles à 24GHz en particulier (SRR), sur les procédures électroniques d'attribution de droits d'usage du spectre, sur les brouilleurs-intercepteurs. Défense du point de vue du ministère dans les travaux de l'UIT et de la CEPT sur la troisième génération de mobiles et au-delà (futurs fréquences, futurs systèmes et normalisation).

## Actions internationales

- Préparation et défense, au niveau international, des positions françaises en matière de noms de domaine et d'adresse Internet en vue d'une plus grande internationalisation et transparence de cette gestion et d'une coopération accrue de l'ensemble des acteurs en matière de gouvernance de l'Internet (lutte contre les contenus illicites, spammings...). Participation aux réunions mensuelles de l'IIG (Internet Informal Group) au niveau européen et contribution à la définition de la position européenne en vue du sommet mondial sur la société de l'information.
- Participation aux travaux de l'UIT marqués notamment par la Conférence mondiale des radiocommunications de Genève (9 juin-4 juillet). La CMR 2003 a été un succès pour l'Europe (et la France) en permettant :
  - de conforter les positions acquises, dès la CMR 2000, en matière d'égalité de traitement dans les attributions de bandes de fréquences, pour le système européen de radionavigation par satellite Galiléo vis-à-vis des systèmes GPS et GLONASS ;
  - d'attribuer 455 MHz supplémentaires aux RLAN (Réseaux radio locaux aussi appelés « Wifi ») dans la bande des 5 GHz ;
  - de préserver l'extension des bandes de fréquences prévues pour la téléphonie mobile IMT 2000 (dénommée UMTS en Europe).
- Participation aux réunions des groupes consultatifs de la normalisation, du développement et des radiocommunications ainsi qu'à plusieurs commissions d'études du secteur de la normali-

sation et du développement

- Contribution à la définition de procédures de coordination des candidatures européennes aux postes électifs dans les organisations internationales (UIT/UPU) et à leur adoption par l'assemblée de la CEPT.
  - Contribution également aux travaux préparatoires et au Sommet mondial sur la société de l'information
  - Préparation de la manifestation Telecom 2003 (Genève, 12 au 12 octobre 2003)
  - Participation aux travaux de l'OCDE dans le secteur des technologies de l'information. La DiGITIP a notamment défendu les positions françaises en matière de haut débit et des conditions de son développement, en matière de lutte contre le « spam » et participation aux travaux menés en matière de sécurité et de respect de la vie privée (en particulier dans le domaine des transports).
- A la suite de la restructuration du secteur des opérateurs satellitaires (Eutelsat, Intelsat, Inmarsat) qui s'était achevée en 2001 par la création de diverses sociétés privées sous contrôle d'organisations intergouvernementales, la DiGITIP a participé aux différents comités consultatifs de l'ITSO (Intelsat, Washington) et de l'OIG (Eutelsat, Paris) convoqués en 2003 et a veillé aux respects des engagements pris par les parties concernées.
- Enfin, participation active à la définition de l'offre européenne de libéralisation des services de télécommunications dans le cadre de l'OMC.

# Le soutien de la recherche industrielle technologique



## *Développer les réseaux*

Une nouvelle approche globale de pilotage de l'action publique en faveur de la recherche industrielle a été définie avec la création du premier Réseau de recherche et d'innovation technologique (RRIT). L'initiative a fait des émules. Les divers réseaux constitués ont pour objectif de décloisonner les acteurs publics et privés de la recherche. Ils visent à permettre la préparation de projets technologiques stratégiques par une démarche conjointe des administrations, des institutions publiques de recherche et des milieux industriels (grands groupes et PME-PMI).

Les RRIT ont adopté un même mode de fonctionnement. Les projets présentés à chaque réseau sont évalués par un membre de son comité d'orientation ou par des experts extérieurs, puis soumis au comité d'orientation. Ce dernier peut leur accorder son label, les rejeter ou réclamer un complément d'information. Après labellisation, le projet concerné peut recevoir un soutien public.

## **Seize RRIT**

Seize RRIT ont déjà été formés et couvrent plusieurs champs.

- Les technologies de l'information et de la communication (4 RRIT) ;
  - le Réseau national de recherche en télécommunications (RNRT), doyen des RRIT ;
  - le Réseau micro et nanotechnologies (RMNT) ;
  - le Réseau national des technologies logicielles (RNLT) ;

# Industrielle et de l'innovation



- le Réseau audiovisuel et multimédia (Riam).
- Les technologies de la santé et des sciences du vivant (3 RRIT) ;
- le Réseau sur la génomique humaine (Gen-Homme) ;
- le réseau sur la génomique des végétaux (Genoplante) ;
- le Réseau national technologies pour la santé (RNTS).
  
- Les technologies de l'environnement (4 RRIT) :
  - le réseau sur les pollutions marines accidentelles et ses conséquences écologiques sur le littoral (Ritmer) ;
  - le Réseau sur l'eau et les technologies de l'environnement (RITEAU) ;
  
- le réseau d'observation de la terre et des applications spatiales (Terre et Espace) ;
- le Réseau alimentation référence Europe (Rare).
  
- Les autres domaines: transport, matériaux, piles à combustibles, ville, aéronautique (5 RRIT) :
  - le réseau national de recherche technologique dans les transports (PREDIT) ;
  - le réseau pour les piles à combustibles (PACo) ;
  - le Réseau national relatif aux matériaux et procédés (RNMP) ;
  - le Réseau du génie civil et urbain (RGC&U)
  - le Réseau de recherche en aéronautique sur le supersonique (RRAS).

## *Favoriser l'émergence de pôles d'excellence*

La DiGITIP favorise l'émergence de pôles d'excellence. Ces pôles impliquent la concentration dans une même zone géographique et un même domaine technologique de moyens complémentaires dépassant une certaine masse critique : centres de recherche publics et privés performants, entreprises technologiques leaders, tissu de PME-PMI, centres de formation. Ainsi, en 2003, a été lancée l'opération Crolles II. Elle associe les entreprises ST Microelectronics, Motorola et Philips et constitue le plus important investissement industriel réalisé en France depuis de nombreuses années. L'opération va permettre de bâtir, près de Grenoble, un pôle d'excellence mondial de recherche dans le secteur hautement stratégique des nanotechnologies. À terme, le pôle devrait attirer 3 milliards d'euros d'investissements.

Le gouvernement entend s'appuyer sur cette expérience pour renforcer la coopération entre les services de l'État, les entreprises et les acteurs locaux, et favoriser la création d'autres pôles d'excellence de R&D industrielle.

## *Soutenir la recherche et le développement industriels du secteur des TIC*

L'internationalisation du secteur des TIC est aujourd'hui très avancée. L'accélération du phénomène des délocalisations, vers l'Europe de l'Est et l'Asie notamment, commence également à toucher des activités de recherche-développement. Des consolidations sont toutefois possibles en France, autour de pôles de compétence à visibilité internationale associant industriels, PME et laboratoires publics (Crolles en est un bon exemple).

Pour que la France soit en position compétitive pour bénéficier de la reprise du secteur, l'objectif du soutien à la recherche industrielle dans le secteur des TIC est donc de préserver des pôles de compétence à visibilité internationale, en effectuant, lorsque cela est nécessaire, les choix qui s'imposent.

Le soutien à la recherche industrielle est un outil adapté à ces actions. En effet, il permet de foca-

---

### *L'innovation dans la construction navale*

Le nouvel encadrement de la commission sur les aides à la construction navale, adopté le 26 novembre 2003, améliore et renforce le soutien à l'innovation.

Par rapport à l'encadrement précédent (règlement (CE) n° 1540/98 du 29 juin 1998), la notion d'innovation est élargie pour tenir compte des besoins particuliers de la construction navale et, par

ailleurs, l'intensité maximale des aides d'Etat pour financer les aspects innovants d'un projet est portée de 10 à 20 %.

Sur cette base, après notification à la Commission européenne, des aides sont susceptibles d'être dispensées dans des conditions assouplies pour la construction de navires comportant des innovations.

Un premier dossier d'aide à l'innovation en faveur de Chantiers de l'Atlantique a été établi et est sur le point d'être notifié à la commission. Il s'agit d'un projet portant sur les innovations apportées aux derniers navires de transport de gaz naturel liquéfié (méthaniers) conçus par le chantier de Saint-Nazaire.

---

---

## Structuration des pôles d'excellence pour la micro- électronique

L'exemple national et international montre le rôle structurant, pour le développement territorial et industriel, de pôles d'excellence à visibilité mondiale. Ces pôles doivent reposer sur la concentration, dans une même zone géographique et un même domaine technologique, de moyens complémentaires dépassant une certaine masse critique : des centres de recherche publics et privés d'excellence, des entreprises technologiques leaders, un tissu de PME réactif, des centres de formation. La loi dite de « *démocratie de proximité* » ouvre des perspectives très intéressantes pour l'intervention des collectivités territoriales en soutien à la R&D industrielle. Il convient désormais de tirer parti d'une telle opportunité et de faire en sorte que cette intervention soit ciblée sur de vraies priorités stratégiques. Il faut cependant insister sur le fait que la mobilisation des crédits nationaux de soutien à la R&D industrielle stratégique est, en général, nécessaire, à la fois pour orienter les collectivités concernées vers un tel ciblage et pour jouer un rôle de catalyseur (en termes non seulement de complémentarité des sources de financement mais aussi d'expertise, que ce soit sur le plan technique ou sur celui du montage administratif des dossiers).

**Les principaux pôles technologiques qui se structurent sur le territoire national dans le domaine de la microélectronique sont :**

• **Crolles II et Grenoble**, sur les technologies submicroniques pour la

microélectronique : ce pôle a pour ambition de positionner la France et l'Europe au premier plan mondial pour les technologies CMOS standard. Issu d'une alliance stratégique sur la R&D entre trois des dix premiers acteurs mondiaux de la micro-électronique (STMicroelectronics, Philips et Motorola), le projet de recherche Crolles II, qui concrétise cet accord, se concentre sur le cœur numérique des futurs systèmes sur puce, qui sera commun aux trois entreprises. Reposant sur la construction d'une ligne de production pilote, il portera sur le développement des futures filières nanoélectroniques, avec des dimensions critiques de quelques nanomètres et sur des plaquettes de silicium de grande dimension (300 mm). Pôle d'excellence français et européen dans les technologies de base, Crolles a vocation à irriguer le territoire national sur des pôles plus applicatifs.

• **Rousset (Aix-en-Provence) :**

le pôle de Rousset se concentre sur le développement des puces pour objets communicants sécurisés. Les projets actuellement en cours, ou en élaboration, sont concentrés sur les deux industriels majeurs que sont STMicroelectronics et Atmel. Ils reposent également sur la structuration des équipements de recherche qui ont vocation à être mutualisés entre acteurs académiques et industriels au sein du centre intégré de micro-électronique de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CIM Paca).



liser le soutien public vers des projets coopératifs d'envergure importante (recherche de la « masse critique »), axés, par exemple, sur les standards et la normalisation. Les moyens publics nécessaires à de telles actions, en termes tant financiers que d'expertise technique, nécessitent une détermination des priorités stratégiques au niveau national, en s'appuyant, notamment, sur les réseaux de recherche et d'innovation technologique existants<sup>(1)</sup>, dont l'efficacité et la capacité de mobilisation des acteurs a été démontrée.

*(1) Réseau national de recherche en télécommunications (RNRT), Réseau national des technologies logicielles (RNTL), Réseau de recherche et d'innovation en audiovisuel et multimédia (Riam).*

## *Soutenir la R&D au niveau européen et international*

### **Assurer un relais local et l'insertion dans un cadre européen**

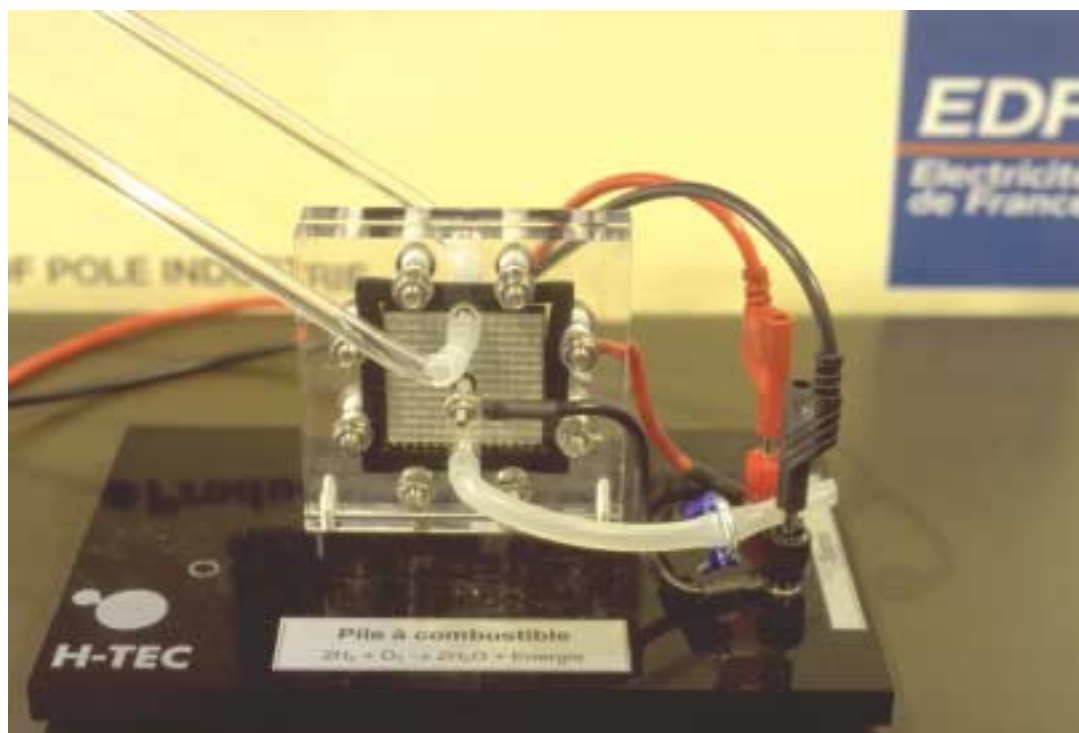
Le soutien à la recherche industrielle doit rechercher la complémentarité avec l'ensemble du dispositif de soutien à l'innovation, notamment le crédit impôt-recherche et l'action de développement économique des collectivités territoriales. La conjonction de l'expertise technique et du soutien à la recherche industrielle au niveau national et des capacités de mobilisation au niveau local permet de rendre maximal l'effet de levier pour construire des pôles de compétences durables sur le territoire.

Pour que ces pôles de compétence aient une visibilité internationale, leur inscription dans la dimension européenne est un impératif. Dans cette optique, l'action des pouvoirs publics met l'accent sur l'accompagnement des acteurs vers

le sixième Programme-cadre de recherche-développement (PCRD), dont le volet TIC est doté de 3,6 milliards d'euros.

La DiGITIP y a été étroitement associée dans le cadre de sa coopération avec la communauté européenne. L'ambition est grande : « *Faire de l'Europe l'économie la plus avancée dans le monde.* » Ainsi, le sixième PCRD veut privilégier l'excellence en ce qui concerne notamment les actions de recherche collectives conduites par les PME/PMI. Les premiers appels à projets ont eu lieu fin 2002. Reste à faire mieux connaître la portée de ces programmes communautaires et l'intérêt que peuvent en tirer telle ou telle entreprise, pour peu que leur dossier soit bien « monté » avec ses ressources propres ou l'aide d'organismes comme l'ANVAR ou l'ANRT.

Toutefois, pour les actions touchant à des secteurs industriels ne concernant qu'un petit nombre de pays, les fonds communautaires ne peuvent être suffisamment mobilisés. Le recours à des « clusters » Eurêka permet alors de concentrer l'essentiel des financements sur quelques domaines stratégiques, dans le cadre d'un véritable « copilotage » entre les Etats et les industriels européens.



# Interview de *Dominique Paul-Warnier* *Responsable des affaires technologiques européennes* *et d'Eurêka à la DiGITIP* « *Eurêka présidé par un industriel* »



## **Quels sont les objectifs d'Eurêka ?**

Eurêka vise à renforcer la compétitivité européenne en soutenant des projets de R&D « portés » par des industriels. Il s'agit d'un mécanisme souple. Les projets des PME-PMI comme ceux des grands groupes sont éligibles. Labellisés dans le cadre européen d'Eurêka, les projets sont ensuite financés par chacun des Etats concernés. Les projets les plus structurants sont présentés dans le cadre de « clusters » qui focalisent l'action d'Eurêka sur un petit nombre de priorités stratégiques bien définies : microélectronique avec Medea+, micro-systèmes avec Eurimus 2, interconnexion et « packaging » avec Pidea, logiciel « middleware » avec ITEA.

## **Quels sont les résultats obtenus ?**

A titre d'exemple, le programme Medea+ a associé, à ce stade, 16 pays et 226 partenaires, dans le cadre de 38 projets. Ces derniers représentent un effort total de plus de 11 000 personnes par an (soit, en moyenne, 300 hommes par an par projet). Les partenaires sont à 30 % des grandes entreprises, à 32 % des laboratoires publics et à 38 % des PME. C'est ainsi que les clusters Jessi, Medea, puis Medea+ ont, de l'avis général, très fortement contribué à la remontée spectaculaire

des acteurs européens dans le classement mondial des industriels de la micro-électronique. Cela explique le rôle de premier plan que l'initiative de croissance franco-allemande de septembre 2003 confère aux clusters. L'attractivité d'Eurêka est par ailleurs confirmée par le fait que des pays non membres de l'Union européenne, comme la Russie ou la Suisse, y participent.

## **Quel est l'intérêt pour la France d'exercer la présidence d'Eurêka ?**

La France est à la fois l'un des pays fondateurs de l'initiative et l'un de ses membres les plus actifs. C'est en particulier le premier Etat par l'importance des financements qu'il accorde aux clusters. Cela s'est encore confirmé en 2003, avec un total de plus de 106 m€. Par ailleurs, la désignation de Jean-Paul Jacamon, ancien vice-président de Schneider Electric, à la tête d'Eurêka est importante : pour la première fois de son histoire, l'initiative est présidée par un industriel.

## **Comment s'articulent Eurêka et le Programme-cadre de recherche et développement (PCRD) européen ?**

Eurêka est complémentaire des autres instruments de l'Espace européen de la recherche, qu'il s'agisse des programmes nationaux ou du PCRD. Par exemple, ce dernier ne couvre pas la totalité du champ de la R&D. Surtout, si Eurêka joue un rôle aussi déterminant pour la compétitivité technologique, et donc commerciale, des industriels européens, cela tient largement à la concentration de moyens que les clusters permettent sur leurs priorités stratégiques. A l'inverse, les programmes

nationaux et le PCRD permettent rarement d'atteindre la masse critique indispensable. En particulier, le fait que ce type de priorité stratégique ne concerne qu'un nombre restreint d'Etats membres rend souvent difficile, dans la logique communautaire du PCRD, une réelle focalisation des moyens. En outre, le PCRD demeure proche de la recherche fondamentale, tandis que les clusters Eurêka sont beaucoup plus en phase avec les enjeux industriels. Parmi les autres spécificités de ces clusters par rapport au PCRD, on citera notamment la forte implication des PME, la souplesse des procédures et le pilotage par les industriels, sur la base d'une vision technologique partagée. Ces différences n'excluent pas les coopérations. Il est arrivé qu'un même projet comporte un volet PCRD et un volet Eurêka. Les « projets intégrés » prévus par le sixième PCRD devraient faciliter les synergies.

## **Quel rôle la DiGITIP joue-t-elle dans Eurêka ?**

Un double rôle d'expertise et de financement. En particulier, le financement français des clusters, qui représentent l'essentiel des masses budgétaires, relève de la DiGITIP. Nos experts représentent la France au sein des instances des clusters et donnent leur avis sur les projets en amont de la phase de labellisation. Ils assurent ensuite l'instruction des projets en vue de la décision de financement prise par la DiGITIP. Ils suivent enfin chaque projet tout au long de son déroulement. Par ailleurs, la DiGITIP siège, aux côtés du ministère de la recherche, au comité interministériel Eurêka, où se définissent les positions de la France au sein de l'Initiative.

## Orienter la gestion du sixième PCRD au profit de l'industrie française

La DIGITIP participe, aux côtés du MENR, à l'animation et à la gestion du sixième programme-cadre de recherche développement technologique de l'Union européenne. Elle siège à différentes formations de comités de programme assistant la Commission européenne (comités « horizontaux », « Recherche et innovation », « Nanotechnologies et nouveaux matériaux » et « Société de l'information ») ainsi qu'au CREST, comité scientifique conseillant le Conseil et la Commission dans le domaine de la science et de la technologie. Dans ce cadre, elle a initié, en liaison avec ses homologues allemands et britanniques, une modification substantielle du premier programme de travail relatif à la priorité « Recherche et innovation ». Elle s'est également attachée à améliorer significativement la qualité et la transparence de la procédure d'évaluation des projets présentés par les laboratoires et entreprises ayant répondu aux premiers appels à propositions du sixième PCRD, mais aussi l'évaluation des résultats du sixième PCRD en s'opposant aux premières propositions de la Commission européenne.

## Eurêka sous présidence française: la prime aux technologies de pointe

Le 26 juin 2003, la présidence de l'initiative Eurêka – trente-quatre pays européens engagés dans le soutien aux projets innovants – a été confiée à la France pour un an. Précisions sur le fonctionnement de cette structure originale et efficace.

La DiGITIP, en liaison avec le MENR, a directement contribué à l'élaboration de la stratégie de la présidence française de l'initiative intergouvernementale Eurêka (juillet 2003-juin 2004). Outre un bilan, en nombre de projets nouveaux, particulièrement satisfaisant, les innovations suivantes ont été ou seront apportées: présidence du groupe des représentants de haut niveau confiée à un industriel (la future présidence néerlandaise a décidé de poursuivre dans cette voie) coprésidence de la conférence ministérielle par les ministres délégués de l'Industrie et de la Recherche, resserrement des liens, jusqu'alors distendus, entre les conseils d'administration des grands clusters et le réseau, amélioration de la gouvernance d'Eurêka. ■

# La production et la diffusion des économiques, démographiques et



## *La réalisation d'études sur l'industrie*

Afin d'apporter un éclairage le plus complet possible sur le comportement des entreprises industrielles, le Service des statistiques industrielles, le Sessi, produit une large palette d'études sur des thèmes variés, abordant notamment les aspects sectoriels, l'innovation, la mondialisation.

### • la situation générale de l'industrie et la conjoncture

L'amélioration des délais et de la précision du diagnostic de la conjoncture industrielle est un souci permanent du Sessi. Dès le milieu de l'année, le Sessi a produit un premier bilan quantifié de l'activité industrielle de l'année précédente, sous le titre *Production industrielle au ralenti en 2002* et une première étude des effets de ce ralentissement sur les entreprises industrielles (2002, *une année difficile pour l'industrie*). Il publie également des notes de conjoncture avec une spécialité sectorielle.

Ce diagnostic est complété par une étude plus approfondie menée conjointement avec les fédérations industrielles, présentée dans le rapport annuel de la Commission permanente de concertation pour l'industrie (CPCI). En particulier, le rapport 2003 contient des éléments sur la compétitivité et les effets de la taxe professionnelle.

### • Les secteurs industriels

Le Sessi réalise des études sur les secteurs clés de notre industrie, qui apportent une information chiffrée et détaillée. Les éditions 2003 couvrent un spectre large: les fournisseurs de la construction, l'industrie de l'équipement automobile, la carrosserie industrielle, la sous-traitance... Certains « 4 pages » que le Sessi publie,

# statistiques et informations t sociales

se focalisent sur des activités industrielles particulières (voir encadré).

## • L'innovation et les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC)

Au travers les tableaux de bord de l'innovation français et européens, le Sessi évalue la mesure des phénomènes. Il analyse les conditions économiques de mise en œuvre et les conséquences par l'étude du financement, de l'activité, des performances.

De nombreux « 4 pages » ont été publiés sur ce thème et le rapport de la CPCI contient en particulier des informations sur les dépenses de recherche et développement et l'innovation tech-

nologique dans l'industrie.

## • Les structures industrielles et l'impact de la mondialisation

Le Sessi suit la démographie des entreprises, les groupes et les impacts sur les échanges, les modes de relations entre entreprises industrielles ou entre l'industrie et les services, les résultats des entreprises et leur financement.

L'étude *Les échanges internationaux intragroupes dans la mondialisation industrielle* quantifie les flux intragroupe à l'exportation et à l'importation, et analyse les motivations des groupes industriels internationaux à réaliser des échanges intragroupes.

## Les « 4 pages » du Sessi en 2003

- 1990-2003: une décennie de consolidation pour l'industrie française, n° 171 - février 2003
- L'Internet avance: les jeunes poussent, n° 172 - février 2003
- L'industrie irlandaise - une intégration réussie au sein de l'Union européenne, n° 173 - mars 2003
- L'industrie pharmaceutique - Sur les chemins difficiles de l'internationalisation, n° 174 - avril 2003
- La sous-traitance industrielle en 2001

- En hausse malgré une croissance en repli, n° 175 - avril 2003
- Le caoutchouc industriel La face cachée des élastomères, n° 176 - mai 2003
- Les jeunes dans l'industrie - Une relève à confirmer n° 177 - juin 2003
- La production industrielle au ralenti en 2002, n° 178 - juillet 2003
- Une année difficile pour l'industrie, n° 179 - juillet 2003
- Les dépenses informatiques des entreprises industrielles dopées par l'an 2000 et le passage à l'euro, n° 180 - août 2003
- La filière automobile française en Europe.

- A l'Est, du nouveau, n° 181 - octobre 2003
- Le rachat des « jeunes pousses » dans la haute technologie: l'exemple des Etats-Unis, n° 182 - octobre 2003
- Rapport CPCI 2003: L'industrie ralentit en 2002, sa compétitivité s'affaiblit, n° 183 - novembre 2003
- Les technologies de l'information et de la communication: en marche vers l'entreprise numérique, n° 184 - décembre 2003
- Le commerce électronique dans l'industrie - Essor des achats sur l'Internet, émergence des ventes, n° 185 - décembre 2003

Les 4 pages du Sessi sont téléchargeables sur le site  
[www.industrie.gouv.fr/sessi](http://www.industrie.gouv.fr/sessi)

## Les publications de la DiGITIP

Voici la liste des ouvrages publiés par la DiGITIP en 2003. De nombreux ouvrages publiés antérieurement demeurent disponibles et peuvent être commandés auprès des Editions de l'Industrie.

### Industrie française

#### La situation de l'industrie



Issu de l'enquête effectuée par le Sessi en 2002 auprès des vingt-deux mille entreprises industrielles françaises de plus de vingt salariés, ce document fournit l'information de référence la plus complète et la plus fiable sur l'industrie en trois cents secteurs.

*Collection Chiffres clés référence.*

#### Implantation étrangère dans l'industrie française

Au 1<sup>er</sup> janvier 2000, les entreprises françaises contrôlées par des groupes étrangers em-



ployaient 30 % des salariés de l'industrie manufacturière; elles réalisaient 33 % du chiffre d'affaires et 36 % des exportations. Cet ouvrage présente les secteurs où les capitaux étrangers sont présents, la nationalité des investisseurs et la localisation des entreprises contrôlées.

*Sessi Collection Chiffres clés référence.*

#### L'industrie en quelques chiffres, édition 2002-2003



Situation de la France parmi ses concurrents, la part de l'industrie dans le PIB, les importations et exportations, l'emploi industriel: cet ouvrage gratuit dresse un tableau statistique résumé de l'industrie française

*Téléchargeable sur le site:  
[www.industrie.gouv.fr/sessi](http://www.industrie.gouv.fr/sessi)*

#### Les chiffres clés de l'industrie française



Toutes les statistiques de base sur le monde industriel regroupées en un seul document: cent dix thèmes présentés, commentés et analysés sous forme de fiches synthétiques avec tableaux, cartes et graphiques. L'édition 2002/2003 de cet ouvrage de référence s'est enrichie des analyses les plus récentes sur la mondialisation, l'innovation et la gestion des connaissances dans les entreprises industrielles.

*Sessi Collection Chiffres clés analyse.*

#### Commentaires de conjoncture industrielle

Le contexte international et la conjoncture générale dans douze grands secteurs de l'industrie française. Production, investissements, emploi, matières premières et opinions des industriels sont passés en revue avec des commentaires sectoriels et des graphiques retraçant l'évolution des différentes variables.

*Trois publications en 2003:  
mars, juin et novembre  
Téléchargeable sur le site:  
[www.industrie.gouv.fr/sessi](http://www.industrie.gouv.fr/sessi)*

## Fiches sectorielles de la conjoncture industrielle

Mise à jour trimestrielle de ces fiches décrivant le contexte international et la conjoncture générale dans douze grands secteurs de l'industrie française.

Téléchargeable sur le site :  
[www.industrie.gouv.fr/sessi](http://www.industrie.gouv.fr/sessi)

## L'industrie dans les régions en quelques chiffres



Quelle est l'importance de chaque région dans l'emploi, la valeur ajoutée, les investissements industriels? En seize pages, l'édition 2003 de cet ouvrage apporte des réponses précises. Il indique pour chaque région le poids de l'industrie, la taille des établissements, les principaux secteurs industriels, et l'importance de l'implantation étrangère.

Collection *chiffres clés*.  
Téléchargeable sur le site :  
[www.industrie.gouv.fr/sessi](http://www.industrie.gouv.fr/sessi)

## L'industrie dans les régions

Cet ouvrage fournit une information statistique sur l'industrie et ses performances dans les régions françaises. Dans une première partie, il compare la situation des régions par grands thèmes (emploi, spécialisations sectorielles, investissements...). Dans la seconde partie, vingt-cinq dossiers présentent des données détaillées par régions, par départements et par zones d'emploi. De nombreux graphiques, tableaux et cartes illustrent les commentaires rédigés par les Drire.

Collection *Chiffres clés analyse*.

## L'industrie française en 2002-2003, rapport de la CPCI



Ce septième rapport annuel de la Commission permanente de concertation pour l'industrie (CPCI), préparé avec le concours de la DIGITIP (Sessi), est le document de référence sur les performances de l'industrie française en 2002 et au début de l'année 2003. Il montre que si les entreprises ont freiné leurs investissements et leur recherche-développement du fait de la baisse de la demande intérieure

et extérieure, il apparaît qu'elles ont, en revanche, redressé leur productivité et leurs résultats financiers, ce qui devrait faciliter la reprise de l'investissement industriel en France.

Téléchargeable sur le site :  
[www.industrie.gouv.fr/sessi](http://www.industrie.gouv.fr/sessi)

## Partenariat public-privé

Cette étude met en valeur le savoir-faire français dans le domaine de la gestion déléguée, et plus largement dans celui des partenariats public-privé pour la gestion et le financement des infrastructures et des services collectifs.

Publication gratuite : éditions en français, en anglais et en espagnol.

## Restructurations économiques : nouvelles donnes



Cette étude présente plusieurs cas de restructurations et en tire les enseignements à l'intention des acteurs impliqués : dirigeants, salariés, élus locaux, pouvoirs publics. L'importance des moyens consacrés et la capacité à innover pour résoudre les problèmes apparaissent capitales. Des comparaisons internationales sont également présentées.

Collection *études*, Minéfi.

## Comment évoluent les jeunes pousses quelques années après leur création

Le nombre de rachats de *start-up* aux États-Unis n'a cessé d'augmenter jusqu'en 2001 (quatre cent six opérations cette année-là) souligne cette étude réalisée par l'université de Paris-I, le CFCE et la DiGITIP. Les principaux acquéreurs sont quelques grands groupes de haute technologie et des entreprises moyennes ambitieuses, qui suivent une stratégie de croissance externe. Les jeunes entreprises innovantes à racheter sont nombreuses grâce à l'existence d'un système dynamique de capital-risque.

*Téléchargement :*

[www.industrie.gouv.fr/startup](http://www.industrie.gouv.fr/startup)

## Les financements multilatéraux de l'aide publique au développement

Les partenariats public-privé constitués pour la réalisation d'infrastructures dans les pays en développement ouvrent des opportunités importantes aux entreprises françaises, notamment aux PME. Cette étude, commandée par la DiGITIP à la société d'expertise sur les financements internationaux IFIS, évalue les dimensions du marché à court terme et à moyen terme, avec une carte des marchés en préparation par région, par bailleur et par secteur.

*Téléchargement :* [www.industrie.gouv.fr/enjeux/pdf/ifis\\_etude.pdf](http://www.industrie.gouv.fr/enjeux/pdf/ifis_etude.pdf)

## Les jeunes dans l'industrie : une relève à confirmer

En mars 2002, révèle ce « 4 pages » des statistiques industrielles, 287 000 jeunes de moins de 25 ans travaillaient dans l'industrie, où ils représentaient 7 % des effectifs. Les jeunes sont plus nombreux dans les secteurs qui embauchent et dans ceux qui recrutent sur des postes peu qualifiés. Les salaires des jeunes sont en moyenne un peu plus élevés dans l'industrie que dans les autres secteurs.

*Téléchargeable sur le site :*

[www.industrie.gouv.fr/sessi](http://www.industrie.gouv.fr/sessi)

## Premiers résultats de l'enquête annuelle d'entreprise



*Résultats de l'enquête 2002.*

*Collection Chiffres clés référence.*

*Téléchargeable sur le site :*

[www.industrie.gouv.fr/sessi](http://www.industrie.gouv.fr/sessi)

## Les fédérations et organisations professionnelles sur le net

Cette étude montre comment les PME/PMI s'approprient les technologies de l'information et de la communication *via* leurs fédérations et organisations professionnelles.

*Téléchargement :* [www.telecom.gouv.fr/documents/bsaudit2003.pdf](http://www.telecom.gouv.fr/documents/bsaudit2003.pdf)

## Les publications thématiques

### Les éco-activités de l'industrie et des services

Fruit d'une enquête du Sessi et de l'Insee auprès de dix mille entreprises concernées par les fournitures éco-industrielles, et décrit les produits demandés, les montants financiers et les effectifs en jeu ainsi que les clients de ces activités.

*Sessi Collection Chiffres clés référence.*

### La parachimie en chiffres

Ce document fournit de nombreux indicateurs sur les différentes activités du secteur français de la parachimie qui en 2001 a généré un chiffre d'affaires de 17,7 milliards d'euros et comptait environ 54 000 salariés (entreprises de plus de 20 salariés). Il aborde aussi des thèmes comme la production, le marché et les échanges extérieurs.

*Collection Production industrielle (hors série).*

*Téléchargeable sur le site :*

*[www.industrie.gouv.fr/sessi](http://www.industrie.gouv.fr/sessi)*

*(à partir de la rubrique dossiers sectoriels)*

### Les atouts de la France en logistique

L'essentiel de ce que la France peut offrir aux entreprises dans les différents domaines de la logistique est recensé dans cette plaquette réalisée par la DiGITIP en collaboration avec Ubi-France et l'Agence Française pour les investissements internationaux. Un supplément fournit les coordonnées de quelques uns des 5 400 acteurs français du secteur.

*Disponible gratuitement en français, anglais et espagnol.*

*Téléchargement : [www.industrie.gouv.fr/biblioth/docu/dossiers/sect/f4\\_sect.htm](http://www.industrie.gouv.fr/biblioth/docu/dossiers/sect/f4_sect.htm)*

### La carrosserie industrielle en chiffres, édition 2003

Ce dossier sectoriel réalisé par le Sessi a été publié à l'occasion du Salon européen de la carrosserie industrielle et du transport, qui s'est tenu à Lyon du 8 au 12 avril.

*Téléchargeable sur le site :*

*[www.industrie.gouv.fr/sessi](http://www.industrie.gouv.fr/sessi)*

*(à partir de la rubrique dossiers sectoriels)*

### Adaptation structurelle des équipementiers de second rang et des PME de la filière automobile



Cette étude, réalisée par le cabinet Algoé pour la DiGITIP, en concertation avec les fédérations professionnelles, analyse les capacités d'adaptation des fournisseurs de deuxième rang et particulièrement ceux de la filière automobile. Ceux-ci doivent relever trois défis majeurs : accentuer encore l'effort technologique tout en baissant les coûts, accompagner l'internationalisation des marchés, développer les partenariats pour se positionner au sein de la filière.

*Éditions de l'Industrie.*

*Téléchargement :*

*[www.industrie.gouv.fr/biblioth/docu/dossiers/sect/pdf/equipementiers.pdf](http://www.industrie.gouv.fr/biblioth/docu/dossiers/sect/pdf/equipementiers.pdf)*

### La chaîne de l'équipement automobile

Les équipementiers français occupent le quatrième rang mondial. Cet ouvrage décrit une activité de plus en plus mondialisée. Coconcepteurs de projets innovants avec les constructeurs, les équipementiers adaptent leur organisation industrielle en s'appuyant sur les TIC. L'ensemble de la chaîne doit relever le défi environnemental et répondre aux attentes de sécurité et de confort des clients.

*Collection Chiffres clés analyse.*

## Situation et tendances de l'évolution de la maintenance dans les entreprises manufacturières industrielles

Réalisée pour la DiGITIP par l'ADEPA, cette étude permet de mesurer les progrès accomplis par les industriels dans le domaine de la maintenance. Les actions préconisées aideront les différents acteurs à adapter leurs stratégies et leurs moyens, renforçant ainsi la performance des entreprises industrielles.

*Téléchargement :*

[www.industrie.gouv.fr/biblioth/docu/dossiers/sect/pdf/adepa02.pdf](http://www.industrie.gouv.fr/biblioth/docu/dossiers/sect/pdf/adepa02.pdf)

*Une synthèse de l'étude est également disponible en ligne :*

[www.industrie.gouv.fr/biblioth/docu/dossiers/sect/pdf/synthese\\_adepa.pdf](http://www.industrie.gouv.fr/biblioth/docu/dossiers/sect/pdf/synthese_adepa.pdf)

## Mutation de la logistique dans les entreprises industrielles

*Téléchargement :*

[www.industrie.gouv.fr/biblioth/docu/dossiers/sect/pdf/mutation02.pdf](http://www.industrie.gouv.fr/biblioth/docu/dossiers/sect/pdf/mutation02.pdf)

## Le secteur français des Technologies de l'information et de la communication (TIC)



Ce secteur (industries et services) totalise plus de 875 000 emplois, dont près de 6 sur 10 dans les services. L'industrie des TIC contribue pour 10 % au chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière. Elle réalise plus de la moitié de ses ventes à l'exportation.

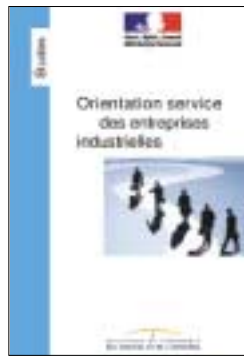
*Collection Chiffres clés Production Industrielle (hors série)*

*Téléchargeable sur le site :*

[www.industrie.gouv.fr/sessi](http://www.industrie.gouv.fr/sessi)

*(à partir de la rubrique dossiers sectoriels)*

## Orientation service



Le service n'est pas l'apanage des entreprises de service : les clients attendent désormais des industriels qu'ils ajoutent des services à leur production. Objet de cette étude, l'orientation service est l'attitude selon laquelle le service constitue un champ d'innovation qui dynamise l'activité de l'entreprise et lui octroie des marges nouvelles.

*Téléchargement :*

[www.industrie.gouv.fr/biblioth/docu/serv.pdf](http://www.industrie.gouv.fr/biblioth/docu/serv.pdf)

## Les éco-entreprises et les écotecnologies

Le secteur industriel des services et équipements contre les pollutions emploie plus de 150 000 personnes en France. Deux études réalisées par la DiGITIP, *Panorama des éco-entreprises* et *Tableau de bord des technologies de l'environnement*, décrivent à l'intention des responsables et décideurs industriels la physionomie générale du secteur et les principales technologies actuellement opérationnelles. Cent treize technologies font chacune l'objet d'une fiche détaillée.

*Téléchargement :*

[www.industrie.gouv.fr/biblioth/docu/ecoentreprises.pdf](http://www.industrie.gouv.fr/biblioth/docu/ecoentreprises.pdf) et

[www.industrie.gouv.fr/biblioth/docu/dossiers/sect/f2b\\_sect.htm](http://www.industrie.gouv.fr/biblioth/docu/dossiers/sect/f2b_sect.htm)

## Management de la qualité et technologies de l'information et de la communication : quelles synergies ?



La bonne utilisation des TIC est un élément clé d'une démarche qualité, souligne ce guide, issu d'une étude réalisée par Technopolis France pour la DiGITIP. Bien coordonnées, TIC et qualité se renforcent mutuellement. Pourtant, les TIC sont peu utilisées dans les démarches qualité des PME-

PMI. Cet ouvrage présente de manière pédagogique l'expérience pratique des entreprises interrogées. Il comprend aussi un glossaire, une bibliographie et une liste de contacts.

## Rapport d'étape de l'étude pour la diffusion des TIC dans les PME

Ce document rédigé par Algoé consultants à la demande de la DiGITIP décrit le contexte et les acteurs du développement des outils de diffusion des technologies de l'information et de la communication (outils méthodologiques, modules de formation, site web).

*Téléchargement :*

[www.industrie.gouv.fr/pdf/rapportfin.pdf](http://www.industrie.gouv.fr/pdf/rapportfin.pdf)

## Les fournisseurs de la construction en chiffres, édition 2003

Ce dossier, réalisé à l'occasion de BATIMAT 2003, rassemble un grand nombre de données récentes sur les principaux secteurs industriels contribuant à l'activité de la construction – soit deux mille entreprises de plus de vingt salariés et deux cent trente-cinq mille emplois pour un chiffre d'affaires de trente-sept milliards d'euros en 2001.

*Collection Chiffres clés (hors série).*

*Téléchargeable sur le site :*

[www.industrie.gouv.fr/sessi](http://www.industrie.gouv.fr/sessi)

*(à partir de la rubrique dossiers sectoriels)*

## Les matériaux de construction en chiffres, édition 2003

L'industrie des matériaux de construction, en aval de l'extraction et en amont du BTP, emploie cinquante-six mille personnes et réalise un chiffre d'affaires de près de dix milliards d'euros en 2001. Ce document décrit cette industrie et ses performances à partir des dernières statistiques disponibles.

*Collection Chiffres clés Production Industrielle (hors série).*

*Téléchargeable sur le site :*

[www.industrie.gouv.fr/sessi](http://www.industrie.gouv.fr/sessi)

*(à partir de la rubrique dossiers sectoriels)*

## La sous-traitance en chiffres, édition 2003



Spécialement réalisé à l'occasion du Midest 2003, ce dossier Chiffres clés de 32 pages rassemble un grand nombre de données récentes sur la sous-traitance métaux et plastiques. Ce secteur comprend en France trois mille quatre cents entreprises de vingt personnes et plus, qui ont réalisé en 2002 un chiffre d'affaires de 31 milliards d'euros.

*Téléchargeable sur le site :*

[www.industrie.gouv.fr/sessi](http://www.industrie.gouv.fr/sessi)

*(à partir de la rubrique dossiers sectoriels)*

### Les technologies organisationnelles pour l'entreprise

Ce guide réalisé par la DiGITIP présente de manière synthétique différents outils méthodologiques (méthodes de créativité, gestion de l'entreprise, approche du développement durable, gestion de la relation client...) qui ont une importance capitale pour la compétitivité des entreprises. Opérationnel et concret, cet ouvrage s'adresse aux dirigeants d'entreprises, en particulier de PME, et plus largement à tous ceux qui s'intéressent à l'organisation de l'entreprise.

*Téléchargement :*

[www.industrie.gouv.fr/biblioth/docu/dossiers/sect/pdf/technorg.pdf](http://www.industrie.gouv.fr/biblioth/docu/dossiers/sect/pdf/technorg.pdf)

### Élargissement de l'Union européenne, quelles opportunités pour les entreprises industrielles ?



Guide rédigé par les collaborateurs de la DiGITIP avec l'aide des missions économiques dans les pays d'Europe centrale et orientale, des principales fédérations professionnelles et de l'Institut national de la propriété industrielle. Il comprend trois parties : un panorama industriel des futurs

États membres, une présentation des secteurs industriels les plus concernés par l'élargissement, des analyses relatives à des thèmes transversaux comme la surveillance du marché intérieur ou la propriété intellectuelle et industrielle.

*Collection études*

*Téléchargement :*

[www.industrie.gouv.fr/enjeux/fich\\_elarg.pdf](http://www.industrie.gouv.fr/enjeux/fich_elarg.pdf)

### L'industrie de l'équipement automobile en chiffres,

Edition 2003, réalisé à l'occasion du Salon équip'Auto (du 16 au 31 octobre), décrit une industrie française qui se situe au quatrième rang mondial.

*Collection chiffres clés production industrielle (hors série)*

*Téléchargement :*

[www.industrie.gouv.fr/biblioth/docu/dossiers/sect/pdf/automobile2003.pdf](http://www.industrie.gouv.fr/biblioth/docu/dossiers/sect/pdf/automobile2003.pdf)

### Textes européens relatifs à la libre circulation des produits, la normalisation et la qualité

L'édition 2003 reproduit les principaux textes communautaires intéressant l'ensemble des acteurs économiques, notamment les PME. Elle comprend cinq chapitres : textes généraux, libre circulation des marchandises, sécurité des produits, normalisation, qualité.

### Les matériaux

Ce CD-Rom réalisé par UbiFrance et la DiGITIP en partenariat avec le CEA et le CNRS est destiné à mieux faire connaître à l'étranger les atouts de l'industrie française dans ce secteur novateur. Édité en français et en anglais, il contient de nombreuses informations spécialisées et des liens dynamiques vers les sites Internet correspondants.

### Tous les chiffres sur l'industrie dans les régions



Le CD-Rom Sessi Régions rassemble une grande quantité de données sur l'industrie française dans les régions, les départements, les zones d'emploi. L'utilisateur peut ainsi construire ses tableaux de résultats à partir de trente variables disponibles :

démographie, emploi, rémunérations, investissements, consommations d'énergie, implantation étrangère, etc. Il peut aussi créer des cartes personnalisées et éditer des listes d'établissements industriels. Cette nouvelle édition (octobre 2003) contient des données sur les années 1993 à 2001.

### Les chiffres clés de l'industrie française, édition 2002-2003

Un document de référence contenant toutes les statistiques de base disponibles sur le monde industriel : cent dix thèmes présentés, commentés et analysés sous forme de fiches synthétiques avec tableaux et graphiques téléchargeables au format Excel.

*Collection chiffres clés analyse*

### Sessi entreprises



Nouvelle édition de ce cédérom interactif, contenant les résultats détaillés de l'enquête annuelle d'entreprise pour les années 1996 à 2001.

Près de deux cents variables, soldes et ratios permettent à l'utilisateur de créer ses propres tableaux et graphiques et d'éditer des listes d'entreprises industrielles.

*Collection Chiffres clés référence.*

# La lettre de la DiGITIP



Publiée mensuellement, *La Lettre de la DiGITIP* s'adresse aux entreprises industrielles et plus généralement à tous les acteurs industriels publics et privés. Elle a pour mission de mieux faire connaître l'action de la direction générale de l'Industrie, des technologies de l'information et des postes.

Diffusée à la fois sur support papier et par voie électronique, *La Lettre de la DiGITIP* compte plus de douze mille abonnés externes. Articulée autour d'un grand dossier avec le point de vue d'un expert de la DiGITIP et d'un intervenant externe, chaque Lettre présente les derniers appels à projets et des informations rapides sur les négociations européennes et internationales, les divers événements, forums ou salons. Chaque brève s'accompagne d'une URL qui permet d'accéder à des infos complémentaires sur les sites internet. Sont également référencées les dernières publications de la DiGITIP.



Onze numéros de la Lettre de la DiGITIP ont été publiés en 2003 sur les thèmes suivants :

- n° 11 - janvier : *Le plan d'innovation*
- n° 12 - février : *L'élargissement de l'Union européenne*
- n° 13 - mars : *Le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques*
- n° 14 - avril : *TIC et PME/PMI*
- n° 15 - mai : *Services à l'industrie*

- n° 16 - juin : *Coopérer avec l'Asie septentrionale*
- n° 17 – juillet/août : *L'industrie dans les régions*
- n° 18 – septembre : *Eurêka, la présidence française*
- n° 19 - octobre : *La procédure antidumping*
- n° 20 - novembre : *La certification, gage de confiance*
- n° 21 – décembre : *La carte à puce*

Le dernier numéro de *La Lettre de la DiGITIP* est téléchargeable sur : [www.industrie.gouv.fr/lettredigitip](http://www.industrie.gouv.fr/lettredigitip).

L'ensemble des lettres est accessible sur le site industrie dans l'espace bibliothèque/études/Lettre de la DiGITIP.

Pour s'abonner gratuitement en ligne et la recevoir dès sa parution, remplir le bulletin d'abonnement à l'adresse [www.industrie.gouv.fr/lettredigitip](http://www.industrie.gouv.fr/lettredigitip) sur le site industrie et [www.telecom.gouv.fr/diffusion/abo\\_lettre.htm](http://www.telecom.gouv.fr/diffusion/abo_lettre.htm)

# La DiGITIP sur internet

Le site [www.industrie.gouv.fr](http://www.industrie.gouv.fr)



Industrie. gov. fr, d'accès direct depuis fin 2003, a pour vocation de faire connaître les missions et activités des services du ministre délégué à l'Industrie. Il comporte :

- La page d'accueil qui ouvre sur les actualités
- Cinq espaces :

– enjeux industriels ([www.industrie.gouv.fr/enjeux/som.htm](http://www.industrie.gouv.fr/enjeux/som.htm)), un nouvel espace créé en 2003, qui décline les principales missions et actions de la DiGITIP : l'innovation et la propriété industrielle, la société de l'information et l'économie numérique, le développement durable, les mutations industrielles, la stratégie internationale, services à l'industrie... Dans chaque rubrique sont déclinées les orientations de la DiGITIP sur le sujet, ses actions, ainsi que les informations pratiques et publications s'y rapportant. Exemple : l'internaute qui clique sur « Innovation et propriété industrielle » trouve dans la rubrique, à la fois, des éléments sur la

politique de l'innovation de la DiGITIP, les réseaux, les programmes de recherche, les aides et appels à projets s'y rapportant, ainsi que les publications et les manifestations sur ce thème ;

- Agora qui répertorie les colloques et manifestations auxquelles participe la DiGITIP ;
- observatoire qui diffuse les études de conjoncture, les chiffres clés et les bilans sectoriels effectués par le Sessi) ;
- espace pratique, avec plusieurs rubriques : aides aux entreprises, certification, contrefaçon... Deux nouvelles ont été créées en 2003 : biens double usage et contrôle des précurseurs chimiques (MNCPC) ;
- bibliothèque où les internautes peuvent trouver toutes les études et publications de la DiGITIP dont de nombreuses sont téléchargeables).

D'autres entrées sont également accessibles depuis la page d'accueil, notamment les statistiques industrielles du Sessi, la réglementation et actualités du secteur postal et le site Francetech, vitrine de l'industrie et de la technologie française à l'étranger.

Le site Industrie mise sur l'interactivité : après la consultation sur le plan innovation, l'espace GTN NMP (Groupe technique national des nanomatériaux-procédés), également créé en 2003, invite les acteurs industriels intéressés par la thématique NMP du sixième PCRD (Programme Cadre de recherche et de développement de l'Union européenne) à y déposer leurs contributions.

Le site enregistre environ 295 000 sessions de visiteurs par mois.

Nombre de pages : environ 19 300 pages html et 7 800 PDF.

## Le site [www.telecom.gouv.fr](http://www.telecom.gouv.fr)



Telecom. gov. fr, serveur d'information et de communication, a pour objet la société de l'information sous tous ses angles : développement des technologies, des réseaux et des usages, politique des fréquences, gouvernance de l'Internet, cadre réglementaire français et international pour les communications électroniques...

Le site offre une double spécificité par rapport aux autres sites publics du même type : il met à la disposition du grand public un large éventail d'informations sur l'économie numérique, la société de l'information, la réglementation et sur les différents secteurs des nouvelles technologies (télécom, multimédia, internet, composants,

électronique, informatique) ; il apporte également aux professionnels des informations ciblées et pratiques sur les programmes d'aides nationaux, communautaires et internationaux ainsi que sur les réseaux français de recherche. On y trouve aussi des informations sur les marchés publics des télécommunications, la politique internationale des télécommunications et la formation. Sa page événements offre un agenda des différentes manifestations nationales locales ou internationales.

Les internautes qui viennent sur le site sont à 69 % français, 13 % proviennent des Etats-Unis, 18 % du reste du monde.

Le site, avec en moyenne 90 000 pages vues mensuellement, a plus que doublé son audience en trois ans.

Parmi les principaux documents mis en ligne en 2003 :

- le rapport de Jean-Paul Charié, député du Loiret, Parlementaire en mission, sur la compétitivité numérique des entreprises ;
- le rapport Fries : *Propositions pour développer l'industrie du jeu vidéo en France* - Le projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique ;
- le projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle ;

Nombre de pages du site : environ 6 000.

# Colloques et salons 2003

## Janvier

### **27-28/01/2003, Journées nationales du Réseau national de recherche en télécommunications (RNRT), Lille**

Le colloque du Réseau national de recherche en télécommunications a fait le point sur les évolutions de la R&D en télécommunications et les principales avancées technologiques actuelles. Les projets labellisés en 2002 par le RNRT y ont été présentés.

### **31/01/2003, l'ANRT : Ateliers de l'innovation, Paris**

L'Association nationale de la recherche technique (ANRT) a lancé la deuxième édition de ses ateliers de l'innovation consacrée à six thèmes importants pour l'innovation dans les entreprises. Durant ces ateliers un déjeuner a réuni 400 participants, industriels et responsables de recherche, sous la présidence du Premier ministre qui a assuré son soutien à l'opération nationale de prospective prévue par l'ANRT en 2003-2004. Conçue sur la base d'une large concertation, cette opération a mobilisé de nombreux acteurs issus des entreprises, de l'enseignement et de la recherche, des pouvoirs publics et de la société.

## Mars

### **17-19/03/2003, Forum Sécurité des S.I., Paris**

Le 14<sup>e</sup> forum annuel Eurosec sur la sécurité des systèmes d'information, s'est déroulé sous le parrainage du Minéfi. Ses conférences, ateliers et tables rondes destinés aux professionnels de la sécurité et de l'information stratégique font le point sur l'actualité réglementaire, méthodologique et technologique.

### **5/03/2003, Une série de forums pour les 200 ans de la CCIP**

Pour fêter son bicentenaire, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (DDIP) a organisé une série de forums dans ses délégations départementales. Le premier d'entre eux a eu lieu à Bobigny. Son thème « quelles nouvelles compétences pour l'entreprise ? ». D'autres forums ont suivi : l'innovation (Paris, 31 mars), les réseaux (Neuilly, 12 mai) et l'économie dans la ville (Nogent, 4 juin).

### **17-19/03/2003, EUROSEC' 2003, 14<sup>e</sup> Forum sur la Sécurité des systèmes d'information, Paris**

Ce 14<sup>e</sup> forum EUROSEC a été organisé par XP Conseil, société de conseil en sécurité des systèmes d'information, sous le haut patronage de la DiGITIP. Il a réuni 250 experts professionnels de la sécurité et de l'information stratégique qui sont venus partager leurs expériences et faire le point sur les évolutions technologiques, réglementaires, économiques et sociales.

### **24/03/2003, Soutien à l'innovation en France et aux Etats-Unis**

Conférence organisée par le Minéfi et la U.S. National Academy of Science sur le thème « soutenir l'innovation et la croissance : développement de la recherche industrielle en France et aux Etats Unis ». Les Etats-Unis sont les premiers investisseurs étrangers en France et les premiers destinataires des investissements français à l'étranger. Les responsables de la DiGITIP ont présenté différents aspects de la politique de soutien à l'innovation et aux technologies. Les participants ont également entendu une intervention de S.E. Howard H. Leach, ambassadeur des Etats-Unis en France.

## Avril

### **1-3/04/2003, Intersol' 2003 Exposition - Congrès sur l'analyse, les méthodologies de traitement et la réhabilitation des sols pollués, Paris**

Congrès organisé par l'Association Interchimie à la demande de la Commission économique pour l'Europe des Nations-Unies (CEE-ONU). En marge du séminaire qui traitait des problèmes de pollution des eaux souterraines polluées et des méthodes de traitement existantes, les spécialistes de la dépollution ont présenté leurs techniques et services. La manifestation, première de ce type en France, était placée sous le haut patronage des Ministères français de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et de l'Ecologie et du développement durable.

### **9/04/2003, Plan Innovation : analyse des réactions, Paris**

La consultation nationale sur le plan innovation lancée en décembre 2002 a suscité un très grand nombre de réponses. Une synthèse de ces réactions a été présentée lors du colloque « Innover pour construire l'avenir » qui a eu lieu à la Maison de la Chimie en présence de quelque 500 experts. La consultation a permis d'améliorer et de préciser le Plan, qui comprend désormais sept axes : société unipersonnelle d'investissement providentiel, aides aux jeunes PME innovantes, réductions d'impôt, simplification des aides à l'innovation, favoriser la culture de l'innovation dès l'enseignement, soutenir la R&D industrielle stratégique.

### **29-30/04/2003, Journées annuelles du RIAM, Marseille**

Le bilan du premier appel à projets 2001/2002 du Réseau de recherche et innovation en audiovisuel et multimédia (RIAM) a été présenté lors de ces journées. Sur 121 projets instruits, 57 ont été labellisés. Trois grands thèmes ont également été présentés : création des contenus, interactions avec les contenus, exploitation et distribution des contenus. Plus de 300 participants, industriels, créateurs et chercheurs étaient présents.

## **Mai**

### **12/05/2003, Colloque : TIC et PME-PMI, Bercy**

Colloque sur le thème : « Le numérique au profit des PME : agir autrement, oser la confiance » organisé à l'initiative de Jean-Paul Charié, député du Loiret, chargé d'une mission sur la compétitivité numérique des PME. Les PME et les acteurs institutionnels ont été invités à lancer d'urgence des actions concrètes et exemplaires pour hâter l'appropriation des TIC par les entreprises.

### **20/05/2003, Colloque PIDEA, Versailles**

Deuxième journée technique du programme européen PIDEA (Packaging and Interconnection development for European Applications) avec la participation de responsables de la DiGITIP. A cette occasion l'état du programme et de nombreux projets ont été présentés.

## **Juin**

### **03-05/06/2003, Semaine des télécoms et des réseaux, Paris Expo, Porte de Versailles**

Une des principales manifestations professionnelles du secteur. En 2003, WiFi Expo a été la première exposition- conférence dédiée à la technologie de réseaux sans fil WiFi.

### **19/06/2003, Colloque : Les Jeunes et les métiers de l'industrie, Paris**

Colloque organisé par Jeunesse et entreprises (AJE). Le thème : « Comment rendre attrayants les métiers de l'industrie pour les jeunes ? » a fait l'objet d'une table ronde.

### **19-20juin/2003, Forum européen des télécommunications, Paris - Palais des Congrès**

Organisé par Les Echos, la conférence Economie Télécoms 2003 a fait le point sur un secteur en plein renouvellement réglementaire, technologique et économique. La DiGITIP est intervenue sur le thème « les nouvelles réglementations européennes et françaises peuvent-elles aider au réveil du marché ? ».

## **Juillet**

### **1-7-2003, Les NTIC pour l'architecture et la construction, Paris**

La conférence Mediaconstruct 2003 a eu pour thème : « les NTIC pour l'architecture et la construction sont opérationnels, comment les maîtriser ? ». Les outils informatiques destinés aux acteurs de la filière bâtiment ont beaucoup progressé, notamment grâce à plusieurs projets soutenus au titre des programmes UCIP (Batibox, Batibus, Signé BTP...). Le projet Produits interopérables (UCIP 2002) et la norme ISO/PAS IFC pour l'échange des données d'un projet de construction entre logiciels différents sans double saisie ont figuré parmi les thèmes principaux de cette journée organisée par Mediaconstruct et les organisations professionnelles du bâtiment avec la participation de la DiGITIP dans les locaux de la Fédération française du bâtiment.

### **1-2/07/2003, 3e Edition des Universités d'été sur le thème : « Ruptures et opportunités en formation professionnelle continue », Pont-à-Mousson - Abbaye des Prémontrés**

Cette 3<sup>e</sup> édition a mis l'accent sur l'adaptation du secteur de la formation à l'évolution des marchés, sur la place de l'individu au cœur du dispositif de formation et sur les nouvelles pédagogies. Cette manifestation était organisée par Inffolor avec le soutien de plusieurs partenaires, notamment AFNOR et l'AFAP, et la participation de la DiGITIP.

## **Septembre**

### **10-11/09/2003, Pratiques Pédagogiques en Entrepreneuriat (OPPE), Grenoble**

Créé en 2001 par plusieurs ministères et institutions, l'OPPE([www.industrie.gouv.fr/pratique/format/entrepre/sp\\_entr.htm](http://www.industrie.gouv.fr/pratique/format/entrepre/sp_entr.htm) -2) recense et analyse les actions

menées dans le système éducatif français pour développer l'esprit d'initiative chez les jeunes.

**16/09/2003, Rencontre sur le thème :  
« Une PME dans un réseau de recherche :  
pourquoi, comment ? », Paris - ENST**

Cette journée a eu pour objectif de mieux faire connaître le RNRT, la recherche collaborative ainsi que les possibilités offertes aux PME dans le cadre des Réseaux de Recherche et d'Innovation Technologique. La rencontre, organisée par le RNRT (Réseau national de recherche en télécommunications) en partenariat avec l'Anvar, était destinée en priorité aux PME. Elle était ouverte à tous les partenaires du RNRT qui souhaitaient entrer en collaboration avec elles. Le programme était prévu en deux temps :

- présentation du RNRT, du soutien proposé par l'Anvar et des Partenaires des projets soutenus,
- échanges dans le cadre d'ateliers thématiques.

**16-18/09/2003, Information et téléservices publics, Poitiers**

Les premières rencontres de l'information et des télé-services publics (Futurinfo) ont eu lieu sous le haut patronage du Premier Ministre, Jean-Pierre Raffarin et d'Erkki Liikanen, membre de la Commission européenne, au Futuroscope de Poitiers. Thème central des journées : « Etat, collectivités, services publics: construire ensemble une e-administration au service du citoyen ». De nombreux responsables du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie ont participé aux ateliers. Futurinfo a participé à la consultation nationale pour préparer le Sommet Mondial de la Société de l'Information (10 au 12 décembre 2003 à Genève).

**18-19/09/2003, Le CNER, Caen - Centre des congrès**

Cinquantième congrès annuel du Conseil national des économies régionales (CNER) qui fédère les comités d'expansion et les agences de développement économique français. Participation de la DiGITIP à la table ronde « Quels enjeux, quels outils ? ». Le Sessi a présenté ses ouvrages sur un stand.

**22-26/09/2003, Minattec 2003, Grenoble**

La manifestation a réuni les milieux internationaux de la recherche et de l'industrie des micro et nanotechnologies. Deux thèmes principaux ont été retenus : les microtechnologies pour la biologie et la santé, les microsystèmes embarqués et la recherche en nanotechnologies. Certains des projets présentés ont été soutenus par la DiGITIP.

**24-25/12/2003, Présentation de trois années de recherches sur l'eau et l'environnement, Paris**

Présentation par le réseau de recherche et d'innova-

tion technologiques Eau et technologies de l'environnement (Riteau) des progrès technologiques et scientifiques obtenus grâce aux programmes de recherche labellisés par son comité d'orientation depuis 2000 et suffisamment avancés.

**25-26/09/2003, Biotech Nantes 2003, 7<sup>e</sup> Carrefour Européen des Biotechnologies, Nantes**

Manifestation organisée par Atlanpole, à la demande du ministre délégué à la Recherche et aux Nouvelles technologies et avec le soutien du ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie, l'Anvar, la Région Pays de la Loire, le Conseil général de Loire Atlantique, la Communauté Urbaine de Nantes, la Région Bretagne, la Région Poitou Charente, l'Union Européenne, Angers Agglomération Développement, et l'Inserm. Participation de la DiGITIP à une session internationale consacrée au financement de l'innovation en biotechnologie.

**Octobre**

**15-16/10/2003, Troisième forum international « Economie-Recherche-Innovation » sur le thème « Performance et compétitivité internationale », Paris - Palais des Congrès**  
Forum organisé par le quotidien Les Echos, en partenariat avec l'Anvar et avec la participation de la DiGITIP.

**22/10/2003, Réunion sur le thème « Entreprise et capital humain » ou « Comment gérer et développer les compétences individuelles et collectives pour favoriser la compétitivité des entreprises industrielles et de services à l'industrie ? », Paris - Bercy**

Réunion organisée par la DiGITIP, au cours de laquelle ont été présentées des expériences réalisées dans des branches professionnelles, et, en avant première, le guide « Capital humain: mode d'emploi pour les PMI ». Ce guide, illustré d'exemples, devrait permettre à un responsable d'entreprise de mieux comprendre le lien essentiel qui existe entre compétitivité et capital humain et d'engager des actions concrètes.

**23/10/2003, Colloque : Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), Bercy**

Colloque organisé par la DiGITIP, l'association ELEN (Electricité Environnement), la SCRELEC (Société de collecte et de recyclage des équipements électriques et électroniques) et la FIEEC (Fédération des industries électriques, électroniques et de communication). Il a réuni à la fois les représentants des industries électriques et électroniques et les professionnels de la collecte et du recyclage des équipements en fin de vie. Le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie a présenté les conclusions d'une étude visant à mieux cerner la nature des nou-

velles exigences dans les pratiques de gestion de la fin de vie des équipements électriques et électroniques consécutives à l'adoption de la Directive 2002/96/CE, actuellement objet de travaux de transposition en droit français. Cette étude devrait aussi permettre de mieux appréhender les moyens d'en évaluer la mise en oeuvre par les opérateurs concernés. Des expériences pratiquées à l'étranger (Belgique et Allemagne) ont également été évoquées.

**26-27/10/2003, Troisième colloque du réseau européen de soutien numérique aux PME, Paris**

Co-organisé par la DG entreprise de la Commission européenne, en liaison avec le Comité des Régions et la Direction Générale Politique régionale, le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie français (notamment DiGITIP, Decas, MEN) en liaison avec le réseau R@CINES, ce colloque avait pour objectif de faire connaître aux participants les bonnes pratiques recueillies en Europe sur le développement numérique des entreprises, faire progresser la réflexion sur la fixation d'objectifs pour les politiques publiques, confronter les approches nationales avec les perspectives régionales et sectorielles. Il a accueilli des spécialistes nationaux et européens, des spécialistes régionaux, des acteurs de terrain et spécialistes sectoriels.

**27- 28/10/2003, Colloque « politique publique, e-business et compétitivité des PME », Paris**

3ème colloque du réseau européen de soutien numérique aux PME après Athènes et Bruxelles. Objectifs : faire connaître les « bonnes pratiques », alimenter les réflexions sur les politiques publiques, confronter approches nationales et perspectives régionales comme sectorielles. La DiGITIP était l'un des organisateurs du colloque.

**Novembre**

**3-7/11/2003, Rencontres technologiques franco-québécoises sur les neutraceutiques et les alicaments (Québec), et les Nanotechnologies (France)**

**18-20/11/2003, La qualité et le management, Paris - La Défense**

Le salon des solutions pour l'organisation, la qualité et le management- Sisqual 2003- a réuni une exposition et un colloque. Avec la participation de la DiGITIP dans une session sur le management intégré.

**18-21/11/2003, Salon international de la sous-traitance industrielle - Midest 2003, Villepinte**

Le Sessi y a présenté l'ensemble de ses travaux sur la sous-traitance.

**27/11/2004, Deuxième session du Symposium Pharma-biotechnologies à Paris, Press Club de France**

Manifestation organisée par Economist Conferences. Un rendez-vous annuel qui donne l'opportunité à tous les participants du secteur de se rencontrer et de débattre des nouvelles orientations du marché. Cette conférence interactive a réuni un panel d'orateurs représentant la réalité du marché biotech en France, en Europe et dans le monde. La DiGITIP est intervenue sur le thème « comment vont dorénavant être accordées et gérées les aides du programme ATOUT ».

**Décembre**

**2-5/12/2003, 19<sup>e</sup> salon international des équipements, des technologies et des services de l'environnement pour l'industrie et les collectivités locales (Pollutec), Paris-Nord Villepinte**

Avec la représentation de l'ensemble des Drire et la participation de la DiGITIP.

**10/11/2003, Colloque sur le thème : « L'excellence conception : pour de bonnes pratiques à l'usage des PMI », Lyon - Villeurbanne**

Cet événement était organisé par la DiGITIP et la Drire Rhône-Alpes avec le concours du Pôle Productique Rhône-Alpes, à l'attention des cadres dirigeants d'entreprises.

**10-12/12/2003, Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), Genève (Suisse)**

Le Sommet, organisé par l'Union internationale des télécommunications (UIT), se déroule en deux temps : une première phase à Genève du 10 au 12 décembre 2003 et une seconde à Tunis en 2005. Il réunit tous les acteurs concernés par la société de l'information (dirigeants politiques, dirigeants du secteur privé, organisations non gouvernementales, média, société civile). Son objectif est de jeter les bases d'un développement durable d'une société de l'information au profit de tous. La DiGITIP a animé deux tables rondes sur les thèmes « Le haut débit et la fracture numérique : une problématique universelle – L'expérience de la France » et « Carte à puce : outil de sécurisation et de protection au profit des citoyens ». Elle a également participé au pavillon français du Sommet.

**22/12/2003, Remise du Prix Français de la Qualité, Paris-Bercy**

Le Prix français de la qualité a été remis à l'issue d'une rencontre interrégionale sur le thème « Du management par la qualité au développement durable ». Cette manifestation était organisée par la Fédération des associations régionales du Mouvement Français de la Qualité.

# La DIGITIP dans la démarche



Réforme budgétaire majeure, la Modernisation nécessite des acteurs de plus en plus nombreux dans les administrations centrales et les services déconcentrés de l'Etat. Résumé des changements qu'implique ce chantier qui vise davantage de transparence et une meilleure allocation des budgets de l'Etat.

Il s'agit d'une nouvelle constitution financière. Cette refonte de l'ordonnance organique de 1959 a été voulue par le législateur qui avait pris conscience de la nécessité de moderniser en profondeur l'architecture du budget national. Très concrètement, la volonté de moderniser l'Etat par la réforme de la gestion publique vise à mettre un terme à un suivi opaque des finances publiques ainsi qu'à une gestion trop contraignante des crédits, entraînant, chaque année, une augmentation des budgets sans une analyse de l'efficacité de la dépense engagée.

## *Une mutation incontournable*

Cette réforme introduit trois innovations qui rompent avec un système devenu figé ou obsolète. En premier lieu, elle incite tous les acteurs de la gestion publique à se tourner vers les résultats. Deuxième point, son application vise une amélioration très sensible des informations budgétaires pour le plus grand bénéfice des parlementaires qui souhaitent remplir leur rôle en toute connaissance de cause au moment du vote du budget. Enfin, elle impulse une nouvelle organisation des choix stratégiques des finances publiques avec des incidences sur la façon de

# e Modernie

diriger et de gérer, le but étant que l'ensemble des agents des administrations passent d'une culture de « moyens et de procédures » à une culture « d'objectifs et de responsabilités ».

## *Dès le premier euro*

Ce nouvel état d'esprit suppose que les « serveurs de l'Etat » soient responsables de « programmes », qu'ils s'engagent sur des objectifs et soient en mesure de rendre compte de leurs actions. De manière formelle, le premier volet qui traite de la démarche « Modernie » les invite « à justifier dès le premier euro de dépense, les coûts, les objectifs, les résultats obtenus, ainsi que l'évolution des crédits et de la répartition des emplois. »

Chaque opérateur chargé d'une mission de service public pourra désormais contribuer, pour ce qui relève de sa compétence, à l'atteinte des objectifs assignés au programme dont il est responsable ou auquel il participe.

Ainsi, alors que selon l'ordonnance de 1959, seule une comptabilité de « caisse » était tenue avec, comme principal ressort, de retracer l'exécution des dépenses et des recettes budgétaires, le principe change: la loi organique lui associe une comptabilité générale et une comptabilité d'exercice. Objectifs: garantir une clarté accrue des comptes incluant la description patrimoniale des biens de l'Etat; apprécier le coût des actions et compléter l'information du Parlement.

L'une des perspectives que se sont fixés les pouvoirs publics, en 2003, était de définir l'intégralité des nouvelles normes comptables afin que la réforme devienne concrète.

## *Moderniser la gestion publique*

Développer une culture de gestion fondée sur la performance passe par la responsabilisation. Associer étroitement le Parlement, les députés et les sénateurs, suppose d'améliorer de façon tangible la transparence des comptes publics grâce à une nouvelle comptabilité. En 2003, les fondements d'une nouvelle pratique ont été posés. L'ensemble des services de l'Etat, dont la DIGITIP, s'y est associée, sachant que l'architecture finale verra le jour avec la loi de finances 2006. En effet, à cette date, 100 % des crédits seront discutés au Parlement et attribués en fonction des missions.

## *Un rôle accru pour les « managers » publics*

En matière de transparence, l'harmonisation des principes de comptabilité présente des avantages. Certes, l'Etat continuera de mettre en avant ses spécificités. Mais il souhaite aussi que la Cour des comptes en certifie la régularité, la sincérité et la fidélité. Il reste des étapes à franchir: les administrations vont poursuivre leur travail pour mieux définir leurs objectifs et décider d'indicateurs pertinents. Elles vont également se préoccuper davantage de leur politique de gestion des ressources humaines, compte tenu de leurs éventuelles réorganisations. Telles sont les urgences 2004 de la Modernie. Un réel chantier qui mettra, après une étape majeure déjà franchie, encore deux ans à se mettre en place, compte tenu de son ampleur et de ce qu'il suppose en termes d'évolution des comportements et des mentalités.

# TABLE DES SIGLES

<b>A</b>	<b>AAAF</b>	Association aéronautique et astronautique de France	<b>CREST</b>	Centre de recherche en économie statistique
	<b>ADEME</b>	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	<b>CSA</b>	Conseil supérieur de l'audiovisuel
	<b>AERES</b>	Association des entreprises pour la réduction de l'effet de serre	<b>CTTN</b>	Centre technique de teinture et de nettoyage
	<b>AFAQ</b>	Association française pour l'assurance qualité	<b>D</b>	
	<b>AFNOR</b>	Association française de normalisation	<b>DARPMI</b>	Direction de l'action régionale et de la petite et moyenne industrie
	<b>ANVAR</b>	Agence française pour l'innovation	<b>DATAR</b>	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
	<b>ANRT</b>	Association nationale de la recherche technique	<b>DECAS</b>	Direction des entreprises commerciales, artisanales et de service
	<b>APDD</b>	Association pour les pratiques du développement durable	<b>DEEE</b>	Déchets d'équipements électriques et électroniques
	<b>ARCEP</b>	Autorité de régulation des communications électroniques et des postes	<b>DEFI</b>	Comité de développement et de promotion des industries du textile et de l'habillement
	<b>ARM</b>	Accord de reconnaissance mutuelle	<b>DGEMP</b>	Direction générale de l'énergie et des matières premières
	<b>ART</b>	Autorité de régulation des télécommunications	<b>DIGITIP</b>	Direction générale de l'industrie, des technologies de l'information et des postes
<b>C</b>	<b>CAFE</b>	Clean Air For Europe	<b>DREE</b>	Direction des relations économiques extérieures
	<b>CAPTEF</b>	Conférence administrative des postes et télécommunications des pays d'expression française	<b>DRIRE</b>	Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
	<b>CCI</b>	Chambre de commerce et d'industrie	<b>E</b>	
	<b>CDC</b>	Caisse des dépôts et consignations	<b>EA</b>	European Cooperation for creditation
	<b>CEM</b>	Compatibilité électromagnétique	<b>EIC</b>	Euros Infos Centres
	<b>CEPT</b>	Conférence européenne des postes et télécommunications	<b>ENST Bretagne</b>	École nationale supérieure des télécommunications de Bretagne
	<b>CETIH</b>	Centre technique des industries de l'habillement	<b>ENST Paris</b>	École nationale supérieure des télécommunications de Paris
	<b>CETIM</b>	Centre technique des industries mécaniques	<b>F</b>	
	<b>CFCE</b>	Centre français du commerce extérieur	<b>FAEM</b>	Fonds d'aide à l'édition multimédia
	<b>CIFRE</b>	Convention industrielle de formation par la recherche	<b>FIECC</b>	Fédération des industries électriques, électroniques et de communication
	<b>CNAC</b>	Comité national anti-contrefaçon	<b>FIEV</b>	Fédération des industries d'équipements pour les véhicules
	<b>CNER</b>	Conseil national des économies régionales	<b>FIM</b>	Fédération des industries mécaniques
	<b>CNES</b>	Centre national d'études spatiales	<b>G</b>	
	<b>CNRS</b>	Centre national de la recherche scientifique	<b>GenHomme</b>	Réseau sur la génomique humaine
	<b>COFRAC</b>	Comité français d'accréditation	<b>Genoplante</b>	Réseau sur la génomique des végétaux
	<b>CPCI</b>	Commission permanente de concertation pour l'industrie	<b>GET</b>	Groupe des écoles des Télécommunications
	<b>CPDE</b>	Conference on Postal and Delivery Economics	<b>GTN-NMP</b>	Groupe technique national nano-matériaux procédés
	<b>CREDOC</b>	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie	<b>I</b>	
			<b>IFTH</b>	Institut français du textile et de l'habillement
			<b>IFM</b>	Institut français de la mode
			<b>IIG</b>	Internet Informal Group

	<b>INPI</b>	Institut national de la propriété industrielle	<b>R</b>	<b>RARE</b>	Réseau alimentation référence-Europe
	<b>INSEE</b>	Institut national de la statistique et des études économiques		<b>R&amp;D</b>	Recherche et développement
	<b>INT</b>	Institut national des télécommunications		<b>RGC&amp;U</b>	Réseau du génie civil et urbain
	<b>ISO</b>	International Organization for standardization		<b>RIAM</b>	Réseau pour la recherche et l'innovation en audiovisuel et multimédia
	<b>ITEA</b>	Information Technology for European Advancement		<b>RITEAU</b>	Réseau eau et technologies de l'environnement
	<b>ITF</b>	Institut textile de France		<b>RITMER</b>	Réseau sur les pollutions marines accidentelles et ses conséquences écologiques
	<b>ITSO</b>	International Telecommunication Satellite Organization		<b>RMNT</b>	Réseau micro et nanotechnologies
	<b>ITUN</b>	Industries et technologies du vivant, de la chimie et des matériaux		<b>RNMP</b>	Réseau national de recherche et d'innovation sur les matériaux et procédés
	<b>ITVM</b>	Industries et technologies du vivant, de la chimie et des matériaux		<b>RNRT</b>	Réseau national de recherche en télécommunications
<b>L</b>	<b>LCEN</b>	Loi de confiance en l'économie numérique		<b>RNTL</b>	Réseau national des technologies logicielles
<b>M</b>	<b>MDID</b>	Mission pour le développement industriel durable		<b>RNTS</b>	Réseau national de recherche en technologies pour la santé
	<b>MEN</b>	Mission pour l'économie numérique		<b>RRAS</b>	Réseau de recherche en aéronautique sur le supersonique
	<b>MENR</b>	Ministère de l'Education nationale et de la recherche		<b>RRIT</b>	Réseaux de recherche et d'innovation technologique
	<b>MEDEA+</b>	Micro-Electronics Development for European Applications		<b>RTTE</b>	Directive sur les équipements radio-électriques et les terminaux de télécommunications
	<b>MIME</b>	Mission interministérielle sur les mutations économiques			
	<b>MINEFI</b>	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie	<b>S</b>	<b>SCRELEC</b>	Société de collecte et de recyclage des équipements électriques et électroniques
	<b>NTIC</b>	Nouvelles technologies de l'information et de la communication		<b>SESSI</b>	Service des études et des statistiques industrielles
<b>O</b>	<b>OCDE</b>	Organisation de la coopération et du développement économique		<b>SGCI</b>	Secrétariat général du comité interministériel
	<b>OEB</b>	Office européen des brevets		<b>SMSI</b>	Sommet mondial sur la société de l'information
	<b>OHMI</b>	Office d'harmonisation du marché intérieur		<b>STSI</b>	Service des technologies et de la société de l'information
	<b>OMC</b>	Organisation mondiale du commerce		<b>SUIR</b>	Société unipersonnelle d'investissement à risque
<b>P</b>	<b>Paneuromed</b>	Espace Pan-euro-méditerranéen	<b>T</b>	<b>TCAM</b>	Comité pour l'évaluation de la conformité et la surveillance du marché des télécommunications
	<b>OMPI</b>	Organisation mondiale de la propriété industrielle		<b>Terre et Espace TIC</b>	Réseau d'observation de la terre et des applications spatiales Technologies de l'information et de la communication
	<b>OPPIDUM</b>	Produits et services de sécurité pour la société de l'information		<b>UCIP</b>	Utilisation collective d'Internet par les PME
	<b>PACo</b>	Réseau pour les piles à combustibles	<b>U</b>	<b>UIT</b>	Union internationale des télécommunications
	<b>PCRD</b>	Programme cadre de recherche et développement		<b>UMTS</b>	Universal Mobile Telephone Service
	<b>PI</b>	Propriété industrielle			
	<b>PIB</b>	Produit intérieur brut			
	<b>PIC</b>	Produits chimiques et pesticides dangereux			
	<b>POP</b>	Polluants organiques persistants			
	<b>PREDIT</b>	Réseau national de recherche technologique dans les transports			
	<b>PRIAMM</b>	Programme pour l'innovation dans l'audiovisuel et le multimédia			

## Crédits photographiques

Couverture	D. R. La Poste Faurecia
page 2	A. Tudéla/La Poste D. R., La Poste, Faurecia, A. Tudéla/La Poste
page 3	P. Bagein/Sircom
page 4	SNCF
page 5	CNES
page 6	D. R.
page 8	P. Bagein/Sircom
page 9	Inpi
page 11	DGDDI
page 12	P. Bagein/Sircom
page 13	Aventis
page 14	DGDDI
page 15	P. Vedrune/Sircom
page 16	A. Salesse/Sircom
page 17	D. R.
page 18	Union des Fabricants
page 19	P. Bagein/Sircom
page 20	DGDDI
page 21	Union des Fabricants
page 22	Ademe
page 23	Ademe
page 24	A. Raymond
page 25	P. Bagein/Sircom
page 26	Ecole des Mines d'Alès
page 27	Faurecia
page 28	A. Salesse/Sircom
page 31	La Poste
page 32	D. R.
page 36	D. R.
page 40	La Poste
page 42	D. R.
page 43	Bosch
page 46	D. R.
page 47	EDF
page 48	P. Vedrune/Sircom
page 50	D. R.
page 68	D. R.



# DiGITIP

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INDUSTRIE,  
DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES POSTES  
LE BERVIL, 12, RUE VILLIOT, 75572 PARIS CEDEX 12

TEL.: (+33)1 44 87 17 17

[www.industrie.gouv.fr/accueil.htm](http://www.industrie.gouv.fr/accueil.htm)

[www.telecom.gouv.fr](http://www.telecom.gouv.fr)

**Ce rapport peut être téléchargé à l'adresse :**

**[www.industrie.gouv.fr/ra2003digitip](http://www.industrie.gouv.fr/ra2003digitip)**

**et [www.telecom.gouv.fr/presentation/index.htm](http://www.telecom.gouv.fr/presentation/index.htm)**